

INTER

# entreprises

*Décoder le présent pour construire l'avenir !*

## Filières

# VIANDES

en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane

**DES CHÂTEAUX DE CARTE QUI S'ÉCROULENT !**

### > En Martinique

- Deux plaintes sur le point d'aboutir
- Madivial : une belle idée transformée en machine de destruction
- Interprofession : rifici à la tête de l'AMIV
- Lait : un risque sanitaire grave

### > En Guadeloupe

- Iguavie : sortir du piège des subventions

### > En Guyane

- Intervig : à la recherche d'une reconnaissance



HORS SERIE - SEPTEMBRE 2017-4,90€



8 378276 930706

# INTER entreprises

*Décoder le présent pour construire l'avenir !*

Des informations  
en **AVANT-PREMIERE**  
pour **COMPRENDRE !**



[www.interentreprises.com](http://www.interentreprises.com)



**INTERENTREPRISES**  
est une publication  
de la société EDITING

29 rue Anse Bélune  
97220 Trinité  
Tél : 0596 58 58 46

25 Résidence la Belle Cour  
97122 Baie-Mahault

**DIRECTRICE**  
**DE PUBLICATION**

Francette ROSAMONT  
f.rosamont@interentreprises.com

**REDACTION**

Avec la participation  
de Guy FLANDRINA

**REVISION**

Céri

**PUBLICITÉ**

commercial@interentreprises.  
com

**FABRICATION**

Infographie, PAO,  
Publicité : Andy Augustine

Photos : ACP, SIPA

Couverture : Andy Augustine

**Impression :**

Antilles Imprimerie Moudong  
97122 Baie-Mahault

**SERVICE ABONNEMENT**

Adresse postale du service  
abonnement :  
Inter-Entreprises  
Service abonnements  
CS 60020  
92245 MALAKOFF CEDEX

**Adresse email**

**du service abonnement :**  
inter-abo@mag66.com  
Téléphone : 01 40 92 70 58  
(de 9h30 à 12h00 heures Antilles)  
Fax : 01 40 92 70 59

**SERVICE SUPPORT**

WWW.INTERENTREPRISES.COM  
support@interentreprises.com

La reproduction, même partielle,  
de tout matériel publié dans le  
magazine est strictement interdite.

ISSN : 1293-299X  
Commission paritaire :  
0912T78741



# EDITO

## Désespoirs et espoirs



**Francette Rosamont**

Directrice des Éditions Interentreprises



Qu'arrive-t-il aux filières viande en Martinique ? Malgré des sommes importantes qui leur sont consacrées, certaines sont moribondes tandis que d'autres surproduisent pour toucher un maximum de subventions.

Les articles qui composent cette plongée dans le monde animal martiniquais, réalisés avec le concours de notre confrère Guy Flandrina, ancien directeur de la rédaction d'Antilles Télévision (ATV), démontrent comment, sous couvert d'unification de la filière viande et de volonté d'avoir un seul interlocuteur, en l'occurrence Madivial, les services de l'État, en ne jouant pas leur nécessaire rôle de contrôle, ont participé à une déconfiture affligeante pour le territoire. Porc, poulet, œufs à couvrir, lapin, bœuf, lait : toutes les filières sont touchées.

En Guadeloupe, la situation est quasiment la même, avec, aujourd'hui, juste un peu moins d'animosité entre acteurs. Même les éleveurs rassemblés au sein de l'Iguavie font un constat sans appel : "Durant les dix dernières années, la gestion des filières a été un échec cinglant", reconnaissent-ils. Pour preuve, ils ont acté une feuille de route d'ici à 2020 pour relancer "une dynamique", parce que les cheptels

baissent en réalité ; parce que les investissements sont surdimensionnés par rapport aux besoins, les rendant structurellement déficitaires ; parce que le professionnalisme n'y est plus ; et parce que les jeunes se détournent de la profession.

Dans un sursaut de lucidité, les éleveurs guadeloupéens ont posé un acte exceptionnel : durant la période de la relance, ils ont demandé à l'Union européenne de diminuer de 20 % l'enveloppe destinée à leurs filières... pour sortir de la course mortifère à la subvention !

Seule la filière viande de Guyane semble avoir échappé à ce cycle infernal. Pour deux raisons : Intervig, l'interprofession viande de Guyane, vient juste de fêter son cinquième anniversaire et le marché à capter est si important que les acteurs n'éprouvent plus le besoin de se bagarrer entre eux même s'ils ont des visions du développement diamétralement opposées. La Guyane est en effet le seul territoire de France où de jeunes agriculteurs s'installent !

Dans cette période d'Assise de l'alimentation, avoir une vision précise de cette activité économique majeure aux Antilles-Guyane est indispensable, pour transformer les désespoirs en espoirs. ■



*Pour Décoder le présent et mieux construire l'avenir : Abonnez-vous !*

**BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À :**  
**Inter-Entreprises – CS 60020 – 92245 Malakoff Cedex**



- 1 an Magazine (10 numéros) : **49,90 € TTC**
- 2 ans Magazine (20 numéros) : **79,90 € TTC**



- 1 an Magazine (10 numéros)  
+ 1 an d'accès au site WEB : **79,90 € TTC**
- 2 ans Magazine (20 numéros)  
+ 2 ans d'accès au site WEB : **139,90 € TTC**



- 1 an Magazine (10 numéros)  
+ 1 an d'accès au site WEB  
+ 1 an Lettre confidentielle : **390 € TTC**
- 2 ans Magazine (20 numéros)  
+ 2 ans d'accès au site WEB  
+ 2 ans Lettre confidentielle : **650 € TTC**

**RÈGLEMENT :**

- Chèque ci-joint
- Virement Bancaire / Postal :  
BRED BANQUE POPULAIRE  
**Iban** : FR76 1010 7004 5100 1405 1026 357  
**Bic** : BREDFRPPDF
- à réception de facture

Organisme : .....

Nom / Prénom : .....

Activité : ..... Fonction : .....

Adresse : .....

CP / Ville : .....

Téléphone : Fax : .....

Votre adresse **e-mail** (Obligatoire pour les versions Web) : .....

Pour retrouver toutes nos formules d'abonnement, rendez-vous sur notre site : [www.interentreprises.com](http://www.interentreprises.com) et cliquez sur l'onglet «Abonnement»



**Filière viande en Martinique**

Deux plaintes sur le point d'aboutir

5

**Madivial**

Une belle idée transformée en machine de destruction massive

7

**Interprofession en Martinique**

Rififi à la tête de l'AMIV

12

**Filière porcine en Martinique**

Une guerre jusqu'à élimination totale

16

**Filière avicole en Martinique**

Les œufs à couvrir transformés en rente

19

**Lait en Martinique**

Un risque sanitaire grave

21

**Filière bovine en Martinique**

Codem : sortir de l'ornière

25

**Filière cuniculicole en Martinique**

Les lapins sacrifiés sur l'hôtel du profit

28

**Coopératives de viandes en Martinique**

Le rapport de Terracotra confirmait déjà tout en 2015 !

30

**Filières viandes en Guadeloupe**

Subventions : l'Iguavie tente de sortir du piège

31

**Filières viandes en Guyane.**

Intervig commence à prendre ses marques

34

Abattoirs de volaille Gabourin Bô Kay	p.17
Agri Prod	p.9
Alliance Nutrition Animale (ANA)	p.15
Assoc. apiculteurs de Guadeloupe (Apigua)	p.33
Assoc. des apiculteurs de Guyane (Apiguy)	p.35
Association martiniquaise interprofessionnelle de viande (AMIV)	p.5, 7, 10, 19
Autorité de la concurrence	p.5
Banamart	p.8
Bonnaïres	p.19
cabinet d'expertise comptable Vincent Lacostep.	17
Cabinet Gide-Loyrette-Nouel	p.5
Caraiïbes Agro	p.10
Carrefour	p.36
Centre de valorisation organique (CVO)	p.11
Chambre d'agriculture	p.27
Chambre des métiers	p.27
CIRAD	p.33
Cogélaït	p.24
Collectivité territoriale de Martinique (CTM)	p.7
Comia	p.10, 27
Coopernag	p.33
Coop. avicole et cunicole de Guyane (CACG)	p.35
Coopérative des éleveurs bovins de la Martinique (CODEM)	p.8, 13, 25
Coopérative des producteurs de lait de Martinique (COOPROLAM)	p.8, 9, 24
Cooporc	p.31
Cuisine centrale de Rémire	p.36
Datex	p.27, 36
Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF)	p.8
Ernst & Young	p.5
États généraux de l'alimentation	p.7
Eurodom	p.8
Evéa	p.29
Fédération de révision de l'Ouest CCAOF	p.8
FNR REVICOOP Paris	p.8
Frigodom	p.11
GIE Cochon Roi	p.35
Grand marché Bio	p.36
Groupe Alain Huygues-Despointes	p.19
Groupe Bertrand Clerc	p.19
Haut Conseil de la coop. agricole (HCCA)	p.8
Idex	p.11
Iguavie	p.33
Intervig	p.34
Karukera Porc	p.31
Madivial	p.5, 8, 10, 11, 17
Madras	p.5
Market One	p.6
Martinique Aviculture	p.19
Martinique Nutrition Animale (MNA)	p.9, 15, 19, 24
Mavic Martinique	p.19
Odéadom	p.5, 7, 16
Orga. product. éleveurs de Guyane (OPEG)	p.35
Pôle agroalim. rég. de la Martinique (PARM)	p.29
Proma	p.5
SAS Kini	p.5, 13
Selarl Bauland, Carboni, Martinez & Associés (SELARL BCM)	p.13
Service régional de police judiciaire (SRPJ)	p.5
Sica Cap'Viande	p.33
Sica Myel Peyi	p.33
Sica Peba	p.33
Société antillaise de production de yaourt	p.21
Sté coop. agri. caprins-ovins Martinique (SCA-COM)	p.8, 27
Sté coop. agricole groupement des éleveurs de lapins martiniquais (COOP GELMA)	p.8, 9
Sté coop. avicole de Martinique (SCAM)	p.8, 19
Sté coop. éleveurs bovins de Guyane, (SCEBOG)	p.35
Sté coop. product. ovins et caprins de Guyane (Apocag)	p.36
Sté coop. porcine Martinique (COOPMAR)	p.8, 15
Sté d'éco. mixte des abattoirs de Martinique (Semam)	p.13, 15, 25, 27
Sté de coop. du porc de la Martinique (SOCOPORC)	p.8, 9, 15, 16, 27
Société Nouvelle Yaourt Littée (SNYL)	p.21
Sodexho	p.36
Soproda	p.15
Super U	p.36
Syndicat des artisans bouchers (SABM)	p.12
Terracotra	p.30
Transdel	p.11
Union européenne	p.5
Union des paysans de Guyane	p.33



Notre magazine Inter-Entreprises est édité sur du papier recyclé.



Les coopératives martiniquaises  
Prama et Madras ont déposé  
deux plaintes,  
l'une au niveau national,  
l'autre au niveau européen.

**LEURS CONCLUSIONS SONT IMMINENTES.**



# DEUX PLAINTES SUR LE POINT D'ABOUTIR



La première plainte a été déposée fin avril 2017 auprès de l'Union européenne contre la France pour non-respect des procédures d'attribution de subventions. La France a en effet confié le soin de gérer les fonds destinés à la filière animale à l'Odédom, organisme qui a lui-même confié la gestion de ces fonds à l'Association martiniquaise interprofessionnelle de viande (AMIV) qui ne les verse qu'à ses propres adhérents, ce qui est discriminatoire et crée des distorsions de concurrence entre les éleveurs. Cette plainte est portée par le cabinet Gide-Loyrette-Nouel. Ce cabinet d'avocats d'affaires a déjà permis de faire condamner la France pour des pratiques similaires constatées dans le secteur des fruits et légumes. Cette plainte est aujourd'hui au niveau du contradictoire, c'est-à-dire que la France a reçu les observations de l'organisme désigné par la Commission européenne. Elle a eu huit semaines pour produire ses conclusions afin que l'Europe statue, soit sous forme d'amendes, soit sous forme de demandes de remboursement. Le résultat est attendu pour octobre.

L'autre plainte a été déposée le 22 mai 2017 devant l'Autorité de la concurrence. Elle concerne également

les pratiques discriminatoires de l'AMIV. Tous les responsables des coopératives et des structures interprofessionnelles ont été longuement auditionnés à Paris durant ces grandes vacances. Cette plainte est également portée par le cabinet Gide-Loyrette-Nouel et Ernst & Young. Elle est aussi au niveau du contradictoire : chacune des parties interrogées a reçu le détail des dépositions de tout le monde et doit contre-argumenter. L'Autorité doit rendre son avis définitif en novembre. La principale demande de Proma et de Madras est leur possibilité d'adhésion à l'AMIV, ce qui leur a été jusqu'à présent refusé.

## Réactions au niveau local

Au niveau local, une enquête est en cours par le Service régional de police judiciaire (SRPJ) sur les comptes de la structure Madivial dans le cadre de la liquidation judiciaire du laboratoire de découpe de porc SAS Kini en 2015. Ange Milià, son président, devrait être mis en examen pour ce premier dossier.

De même, au niveau local, le nouveau préfet de la Martinique, arrivé depuis août 2017, a visiblement décidé de s'intéresser à ce dossier : il devrait rencontrer dans les prochaines semaines le "nouveau" président de l'AMIV qui n'a pu prendre ses fonctions depuis neuf mois. ■





### Le président de Madivial n'a pas souhaité répondre à nos questions

Le président de Madivial, **Ange Milia**, contacté à multiples reprises, n'a pas souhaité répondre à nos questions. Après avoir justifié son absence du territoire par le fait d'être souffrant, il nous a renvoyés vers son agence de communication, Market One. Cette dernière nous a fait dire que Madivial avait déjà suffisamment communiqué.

# MADIVIAL

## Une belle idée transformée en machine de destruction massive

Alors que **Madivial** devait être l'instrument qui propulserait les filières viandes en Martinique, elle en a été le fossoyeur.

### HISTOIRE D'UNE CAPTATION.



Les **“États généraux de l'alimentation”** ont débuté dans l'Hexagone le 18 juillet dernier et s'achèveront à la fin du mois de novembre prochain. Cette opération-vérité, des exploitations à l'assiette du consommateur, est née de la volonté du président de la République, Emmanuel Macron. Il entend parvenir à un **“partage”** équitable de la **“valeur ajoutée”** des produits alimentaires entre agriculteurs, industriels de l'agroalimentaire et grande distribution, sans perdre de vue la nécessaire promotion d'une alimentation saine, sûre et durable.

Le sujet de ces Assises concerne la Martinique tant elle a, elle aussi, besoin de clarifier les rapports au sein de sa filière alimentation. Cette belle vitrine apparente cache des pratiques inavouables et l'attitude des services de l'État chargés de veiller à la bonne marche des filières est loin d'être sans reproches.

### Coup de gueule

Depuis 2007, à intervalles réguliers, des faits font l'objet d'articles dans la presse, notamment dans les colonnes d'Inter-Entreprises, sans grande réaction (voir [www.interentreprises.com](http://www.interentreprises.com)). Et puis, il y a eu le **“coup de gueule”** d'Alfred Marie-Jeanne, le président de l'Exécutif de la Collectivité territoriale de Martinique (CTM), le 11 février dernier, lors d'une conférence de presse.

Le président Marie-Jeanne dénonçait les agissements au sein de deux organismes qui sont les piliers de la filière : la coopérative agricole Madivial, principal organisme char-

gé de la commercialisation des viandes en Martinique, et l'Association martiniquaise interprofessionnelle de viande (AMIV). Il parle alors d'un **“système pervers et mafieux avec la complicité de l'État et de l'institution judiciaire”**, allant jusqu'à affirmer : **“Nous avons pu constater qu'effectivement des éleveurs majeurs de la place se sont fédérés dans une corporation, avec pour objectif de consommer le maximum de ses ressources. On se retrouve dans une affaire Céregmia bis !”** Les mots sont forts !

Il s'en est même suivi une longue lettre du président de la CTM au procureur de la République par voie de presse pour dénoncer les malversations qui, de longue date, perdurent dans la filière viandes en Martinique.

### Une surproduction organisée

Le **“coup de sang”** du président de la collectivité intervenait après la révélation que des tonnes de viande avaient été jetées par Madivial. Outre ce geste insupportable alors qu'encore trop d'habitants de la Martinique ne mangent pas à leur faim, la justification de cette action semble reposer uniquement sur une volonté de percevoir des subventions versées par l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (Odéadom). Les aides européennes ne sont en effet pas attribuées en cas de don.

La Martinique est donc en surproduction pour certaines viandes fraîches, principalement du poulet. Cette surproduction a été organisée (voir encadré). Un système a donc été mis en place pour escamoter ces volumes qui ne peuvent être écoulés par la grande distribution. Ils sont donc stockés. Longuement. À un moment, il faut faire de la place pour les volumes qui continuent d'arriver, et il faut donc jeter.



Après le coup d'éclat du président de la CTM, rien ne s'est produit : aucun rendez-vous demandé, aucune ouverture d'information judiciaire, rien.

## Démenti

Deux mois et demi plus tard cependant, Hervé Deperrois, directeur de l'Odéadom, accorde une interview à Radio Caraïbe International (RCI). Le 25 avril 2017 exactement, il déclare sur les ondes : *"Nous avons fait nos propres enquêtes (...). Nous avons instruit les dossiers de façon extrêmement précise, nous n'avons rien constaté !"* Et d'ajouter : *"On ne peut pas comme cela jeter le discrédit sur une filière dans sa globalité (...). Ce système a fait ses preuves. La production de viande en Martinique s'est bien développée."* Et le directeur de l'Odéadom de conclure : *"C'est la rançon du succès ! Cela crée des jalousies..."* !

L'Odéadom est l'organisme chargé de la gestion des fonds européens destinés aux filières agricoles, dont l'OCM Banane, les mesures du Poséidom ainsi que les aides nationales en faveur des départements et collectivités. Pour saisir la substance de cette affaire, il faut remonter à sa genèse.

## Genèse de l'histoire

Au commencement était la volonté de l'État. Elle s'exprime par un courrier qu'Ange Mancini, alors préfet, adresse à Michel Barnier, ministre de l'Agriculture et de la Pêche, le 24 avril 2009. Il souhaite un *"audit portant sur la filière élevage de l'île"*. Sa demande est motivée par la situation préoccupante de nombreux acteurs de la filière, en particulier de la Société d'économie mixte (SEM) qui gère l'abattoir départemental ainsi que des coopératives.

L'idée d'unifier la filière viande est dans l'air, orientation confortée dans un rapport établi en septembre 2009 par Laurent Pavard, ingénieur général du génie rural des eaux et forêts du ministère de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Pêche.

L'audit de Laurent Pavard présente une analyse sans concession des carences de la filière viande en Martinique. Ainsi, il observe que malgré l'abondance des aides, elle ne couvre que 10 % de la consommation de viande en Martinique. Il précise que l'insularité ne saurait à elle seule expliquer cette contre-performance. Il constate tout d'abord une profonde *"désorganisation du secteur"* : il dénombre *"sept coopératives pour six productions différentes"* pour un si petit territoire. Il met en lumière des *"erreurs de gestion et des difficultés de gouvernance"* pour nombre d'entre elles. Sans compter le *"manque de réalisme économique"* et la *"dépendance aux subventions"*. Enfin, l'auditeur souligne la *"taille insuffisante"* des structures de production, singulièrement en production bovine.

## Un organisme unique

Dans son rapport, Laurent Pavard propose *"une réforme profonde des structures et des modes de travail (...), la consolidation des structures existantes au sein d'un ensemble mieux organisé et doté d'une meilleure capacité de négociation, d'adaptation de l'offre à la demande en qualité et en régularité"*. Les conclusions sont claires : *"Il est urgent de rechercher efficacité et économies d'échelle en regroupant les coopératives au sein d'une structure commune à créer."* La démarche paraît de bon sens, avec comme objectif pour la filière *"de s'assurer de la maîtrise de ses approvisionnements"*.

Ces lignes jettent les bases de la création de Madivial. L'organisme est créé en octobre 2010. C'est une coopérative de services qui a pour objet la commercialisation de la production des coopératives adhérentes, à savoir la Société coopérative avicole de Martinique (SCAM), la Société de coopération du porc de la Martinique (SOCOPORC), la Société coopérative agricole groupement des éleveurs de lapins martiniquais (COOP GELMA), la Coopérative des éleveurs bovins de la Martinique (CODEM). Trois coopératives n'y adhèrent pas : la Société coopérative porcine de Martinique (COOPMAR) et la Société coopérative agricole ca-

prins-ovins de la Martinique (SCACOM), la Coopérative des producteurs de lait de Martinique (COOPROLAM). Ces coopératives, méfiantes par rapport à un unique organisme de commercialisation, veulent conserver la haute main sur leurs recettes.

Un homme est porté à la présidence de Madivial : il s'agit d'Ange Milia, également président de la SCAM et de SOCOPORC. Il apparaît comme l'homme de la situation, à tel point que les groupes présents dans l'agriculture (Banamart, Eurodom...) sont à ses côtés pour que la structure ait des moyens et devienne opérationnelle. Cela fonctionne si bien que les fonds européens fléchés vers l'AMIV passent de 3 à 10 M€. On pense même à lui pour la présidence de la Chambre d'agriculture...

Coopérative de services, Madivial n'est cependant pas membre de l'AMIV, puisque ses adhérents le sont à titre individuel. Cette structure de services aux coopératives ne devrait donc pas être éligible aux aides du Poséi. Et pourtant : entre 2010 et 2015, date à laquelle une assemblée générale entérine enfin son adhésion à l'AMIV, cette nouvelle structure reçoit tous les ans des subventions européennes.

## Contrôle

La création de Madivial ne résout cependant pas tout. Fin 2013, Sabine Hofferer, alors directrice de la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF), diligente une mission de contrôle du Haut Conseil de la coopération agricole (HCCA) sur le fonctionnement de toutes les coopératives. Messieurs Louis Adroit, de l'organisme de révision des comptes des coopératives FNR REVICOOP Paris et Étienne Lacombe, de la Fédération de révision de l'Ouest CCAOF, sont missionnés par le HCCA. Concernant Madivial, ils mettent en évidence notamment, dans un *"document confidentiel débriefing mission HCCA"*, des *"dettes croisées non identifiées, délais de paiement, stocks, nécessité de relations saines avec le président Ange Milia"*.



Dans un mail sur les premiers travaux de la mission, Sabine Hofferer indique à José Maurice, alors président de la commission Agriculture du Conseil régional, que "(...) des coopératives dont les comptes adhérents et administrateurs sont débiteurs, Socopor, Coopgelma, Cooprolam (...) soutiens abusifs pour les coopérateurs et abus de bien social pour les administrateurs (...)", soit du pénal pour tout le monde !

## Des coopératives endettées... et des bizarreries

Elle poursuit en précisant les conclusions du HCCA : "*Madivial : situation très embrouillée avec des dettes croisées mal identifiées, des délais de paiement mal cernés, des stocks pas clairs et dont la valorisation est imprécise, des provisions n'ont pas été faites (...). Coopmar : investissement important dans une salle de découpe nouvelle à l'abattoir, attention au tonnage traité qui ne sera pas suffisant, nécessité de regroupement ? Capital social important, c'est une bizarrerie (...). Socopma : situation de liquidation potentielle, peu d'apports, gros passif.*" Pour cette dernière structure, la suite est connue ; la liquidation fracassante de cette coopérative maraîchère en septembre 2014 en laissant une montagne de dettes !

Pourtant, depuis fin 2013, le rapport définitif de la HCCA n'est pas rendu public. En revanche, ses inspecteurs reviennent en février 2014, cette fois à titre privé, pour réaliser une fusion des coopératives de la filière viande qu'ils venaient de contrôler, à savoir l'Union des coopératives Madivial avec les coopératives de production Coop Gelma, Cooprolam, Scam et Socopor.

L'opération a été menée tambour battant alors que certaines coopératives n'avaient pas tenu d'assemblée générale pour arrêter les comptes depuis 2012, présentaient des déficits et des dettes administrateurs.

## Une fusion au pas de charge

Par de puissants jeux d'écritures, les situations financière et administrative des coopératives ont été rétablies en cinq mois et la fusion devient possible. Une question cependant : comment la DAAF et l'Odéadom ont-ils maintenu des subventions à des coopératives qui ne remplissaient plus leurs obligations légales depuis au moins trois ans ? Que font les conseils et commissaires aux comptes de ces organismes ?

Cette fusion a été officialisée en juillet 2014, avec effet rétroactif au 1er janvier 2014. Le compte de résultat de Madivial présente

alors un solde positif de 927 000 €. Ce montant positif n'aurait pas été atteint sans un montant important de subventions, sans la non-dépréciation des stocks de produits congelés et sans l'absence de provisions pour les dettes estimées à 9 M€, constituées entre autres par celles apportées par les coopératives fusionnées, mais aussi les douze affaires judiciaires en cours, notamment avec la Codem, Martinique Nutrition Animale (MNA), Soproda...

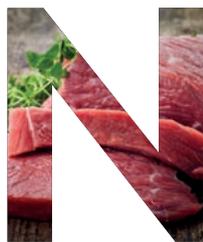
Madivial réalise un chiffre d'affaires de 20 M€ dont 7 M€ apportés par le biais de subventions. En 2016, la structure annonçait 800 000 € de résultat. Sans la manne européenne, au regard de ses dettes, Madivial serait en situation cessation de paiement. ■

### Alimentation animale : les projets de Madivial

À travers Agri Prod, sa filiale d'importation, Madivial envisage d'intensifier l'importation d'aliments du bétail en Martinique. Après l'importation de sacs de 25 kg, l'union des coopératives envisage d'installer des silos sur les exploitations dans lesquels seront entreposés les aliments en vrac importés par containers en flux tendu. Ce modèle, répandu en France continentale, présente un risque sur une île sujette à des perturbations en mer, sur le port, à des intempéries (cyclones, tremblements de terre, etc.). Pour preuve, aujourd'hui, quand Agri Prod n'est pas livré, c'est Martinique nutrition animale (MNA), le provendier local, qui approvisionne les éleveurs.

MNA est en effet implanté en Martinique depuis 1952. L'industriel fabrique une alimentation animale dont la qualité ainsi son bon rapport qualité/prix ont été confirmés par l'audit réalisé par le ministère de l'Intérieur et de l'Outre-Mer en 2011. L'aliment importé revient en moyenne 100 € de plus à la tonne aux éleveurs quand ils achètent chez Agri Prod, par rapport à l'offre de MNA.

MNA emploie 70 personnes. Si la stratégie d'Agri Prod arrive à son terme, ce maillon important de la chaîne de l'élevage en Martinique se retrouvera en difficulté. Peut-être est-ce cela l'objectif ?



Nicolas Sarkozy, alors président de la République française, avait fait du “développement endogène” son cheval de bataille pour l’outre-mer. Qu’à cela ne tienne : en 2009, à l’occasion du passage en Martinique d’Éric Woerth, ministre du Budget, David Jarrin, alors vice-président de Madivial, parvint à convaincre les services de l’État d’inclure dans sa visite la signature d’une convention tripartite dont l’objectif était d’impulser une dynamique au profit du développement d’une production de poulets “made in Martinique”. Les volailles supplémentaires produites seraient notamment destinées à se substituer à celles importées par l’industriel Comia pour produire ses poulets fumés.

sorber jusqu’à 800 tonnes de viande de porc et de volaille par an. Un tel volume équivaut au traitement de plus de 2 tonnes par jour, dimanche et jours fériés compris.

Selon David Jarrin, le système comportait quelques particularités : “Madivial a décidé de vendre sa production, notamment des poulets, à perte, à la société Caraïbes Agro. Elle a notamment vendu à cette même société de la marchandise congelée en fin de date limite de consommation (DLC) à un prix dérisoire. Cette marchandise bradée était fortement subventionnée par le Poséi. En contrepartie, le gérant de Caraïbes Agro a versé des sommes, d’environ 4000 € à chaque fois, en espèces, puis en chèques, aux dirigeants de Madivial, soit Ange Milia, président de Madivial et de l’MIV, Fabrice Marquet, directeur de Madivial, Roger Trancoq, ancien directeur de Madivial” et à lui même, comme

il l’a détaillé dans une plainte qu’il a déposée le 27 juin dernier devant le tribunal de grande instance de Fort-de-France. La copie de ce chèque est désormais une pièce versée au dossier comme preuve de ces malversations.

Pour ne pas éveiller les soupçons, les prix pratiqués pour Caraïbes Agro ont été ramenés au niveau de ceux consentis à Comia. Parallèlement,

décision a été prise de “falsifier les quantités vendues et de faire du déstockage financé par les subventions de l’AMIV, et de payer des transformations inexistantes par des subventions du Poséi via l’AMIV”, poursuit David Jarrin. Selon lui, les sommes ainsi récupérées faisaient elles aussi l’objet de reversements.

Les sommes devenant trop importantes, l’éleveur affirme par ailleurs que le dirigeant de Caraïbes Agro aurait proposé aux personnes ainsi rémunérées de rentrer au capital de “son entreprise à travers une société-écran où les actionnaires seraient des prête-noms”.

Les faits énoncés sont extrêmement graves : malgré nos tentatives, le gérant de Caraïbes Agro n’a pas souhaité répondre à nos questions. ■

# CARAÏBES

## AGRO :

### une pièce maîtresse

Le document est paraphé. La production de poulets locaux explose littéralement : entre-temps, dix nouveaux poulaillers ont été mis en exploitation. La production journalière de la Martinique passe de 20 000 à 28 000 ! L’abondance est telle qu’il faut désormais en congeler car ni Comia ni le marché local en frais ne peuvent absorber de telles quantités. Madivial devient même l’organisme qui absorbe l’ensemble de l’aide accordée par l’Odéadom pour la congélation des productions de tout l’outre-mer, ce qui agace les éleveurs réunionnais.

Madivial imagine alors, avec Caraïbes Agro, un système d’écoulement. Créée en 2012, Caraïbes Agro est spécialisée dans la fabrication de plats cuisinés. Le deal passé avec son gérant, Willy Lancry, est d’ab-



### Madivial : Les preuves de la destruction

Les produits carnés ne se stockent pas n'importe comment, surtout de grandes quantités, et les détruire est une activité réglementée pour éviter toute contamination. C'est la société Frigodom qui stocke dans ses frigos pour le compte de Madivial des animaux entiers (dindes, lapins, poulets, pintades) ou découpés (ailes, pilons...). On trouve aussi des saucisses précuites de volaille, des fricassées de lapin, des burgers de poulet ou de la viande gros grain ou viande hachée. Cette chair particulière, connue également sous l'appellation VSM, est récupérée mécaniquement, à raison d'environ 400 g pour une carcasse de 1 kg. Chaque dépôt fait l'objet d'un "Bon de livraison".

De même, les retraits de tonnages de Frigodom et leur livraison au Centre de valorisation organique (CVO), implanté au Robert, font eux aussi l'objet de documents permettant leur traçabilité.

Ainsi, les bons de livraison N° 335379, N° 335380, N° 335381 et N° 335382 de Frigodom à Madivial des 10 et 13 juin 2016 relèvent qu'un peu plus de 34 tonnes ont été acheminées vers le CVO en vue de destruction. Cet envoi, effectué par les camions de la société Transdel, est corroboré par les documents de bonne réception fournis par Idex, société exploitant le CVO.

D'autres volumes auraient purement et simplement été mis en décharge...

# RIFI À LA TÊTE DE L'AMIV

L'Association martiniquaise interprofessionnelle des viandes (**AMIV**) n'a plus de président depuis neuf mois.



Le conseil d'administration de l'Association martiniquaise interprofessionnelle des viandes (AMIV) du 15 décembre 2016 n'aurait dû être qu'une formalité compte tenu du changement de présidence tournante d'un an. Plus précisément le passage de témoin entre Ange Milia, président sortant, et l'un des deux candidats : André Prosper, représentant de la Codem, et Alex Velayoudon, représentant de la Coopmar.

Les enjeux ? Il s'agissait en fait de remettre les clefs d'un système qui a été verrouillé au fil du temps, ayant conduit à des exclusions et à la réservation des aides POSEI à quelques-uns.

Les deux candidats avaient des positionnements différents : André Prosper a un programme intitulé "*Perspective de développement de l'AMIV*". Alex Velayoudon considérait, pour sa part, que cette présidence tournante lui revenait de droit. Le président sortant tente alors, "*en live*", une motion changeant les statuts : que seuls les agriculteurs puissent être présidents de l'AMIV. Cette modification qui a été rejetée aurait eu comme effet d'écartier de facto de l'élection d'André Prosper qui est dirigeant-salarié de la SARL Exploitation

Élevage du Galion, à Trinité.

Deux tours de scrutin n'ayant pas permis de départager les candidats, il est proposé que le président soit élu au bénéfice de l'âge : André Prosper est alors élu président à la majorité.

## Séisme d'après élection

Cette élection a provoqué un séisme : le président sortant démissionne de l'AMIV ainsi que le candidat battu et le président du Syndicat des artisans bouchers (SABM). Cette élection a mis en lumière une guerre larvée entre les présidents.

André Prosper ne restera président que quelques jours : le 10 janvier 2017, les représentants de Madivial, de la Coopmar et du SABM déposent une assignation en référé auprès du président du Tribunal de grande instance (TGI) de Fort-de-France, visant à faire désigner un administrateur provisoire pour une période de quatre mois renouvelable, "*le temps qu'une désignation conforme (...) soit mise en œuvre par les soins de cet administrateur ou que des instances judiciaires soient saisies par la ou les parties les plus diligentes*".



Le jour même, le président du TGI rend une ordonnance désignant la Selarl Bauland, Carboni, Martinez & Associés (SELARL BCM) en qualité d'administrateur provisoire. C'est ce même administrateur judiciaire qui a permis que l'atelier Bô Kay soit repris en 2015 pour 1 € symbolique par le président de Madivial. C'est encore lui qui a accompagné la liquidation de SAS Kini, un atelier que le président de Madivial voulait lui aussi reprendre pour 1 € symbolique. La gouvernance sortante de l'AMIV s'inscrit-elle dans cette même stratégie avec les mêmes acteurs ?

Quoi qu'il en soit, le 13 janvier 2017, une requête est déposée auprès du TGI par la Codem et la Société d'économie mixte Abattoir de Martinique (SEMAM) visant à la "rétractation de l'or-

donnance du 10 janvier 17 ayant désigné la SELARL BCM en qualité d'administrateur provisoire". Le 18 mai dernier, le tribunal a cependant décidé de reconduire la SELARL BCM en tant qu'administrateur provisoire, cette fois pour six mois, alors qu'il devait statuer le lendemain 19 mai sur la requête de la Codem et de la SEMAM dont l'étude a été repoussée au 15 septembre.

Cependant, comment apprécier que ce soit un administrateur provisoire qui préside aux destinées depuis huit mois d'une interprofession qui gère 11 M€ de fonds publics par an ? Dans ce dossier, sa mission principale était de convoquer un nouveau CA afin de désigner un nouveau président : une invitation a été lancée ce 11 septembre pour la tenue d'un conseil d'administration à cette fin le 21 septembre. ■

## AMIV : sa fonction et ses attributions

L'Association martiniquaise interprofessionnelle des viandes du bétail et du lait (AMIV) a été créée en 2002. Elle est censée rassembler l'ensemble des intervenants des filières animales de la Martinique. Cet organisme a été désigné par l'Union européenne et l'État français à travers l'Odéadam comme celui permettant la mise en œuvre du programme interprofessionnel pour les filières. Or, ce n'est pas le cas.

Dans sa présentation, l'AMIV "a pour objet de faciliter et de déve-

lopper l'activité économique de ses membres en ce qui concerne la production et la commercialisation de toutes les productions animales. Ces membres sont regroupés au sein des collèges suivants : industrie de l'alimentation du bétail ; production ; abattage ; transformation ; importation-distribution ; consommateurs ; administration (sanitaire-agriculture-douanes-concurrence et fraudes). Cette association a pour objet de favoriser le développement de la production locale de viande et de lait et d'assurer un approvisionnement correct de ces produits pour les consommateurs de la Martinique par la mise en œuvre notamment du programme global de soutien des activités de production et de commercialisation des produits locaux dans les

secteurs de l'élevage dans le cadre du POSEIDOM. Le rôle de l'AMIV comme structure centrale fédérant l'ensemble des filières est essentiel dans l'animation et la gestion du présent programme. Ce rôle est d'autant plus essentiel qu'il s'agit de renforcer la structuration et la professionnalisation de ces mêmes filières", dicit le Programme portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de janvier 2016.

L'AMIV gère donc 10,4 M € de subventions européennes, dont 6 M € vont à l'union des coopératives de viande Madivial.



### Structuration des filières : les fonds alloués en 2014 par département

Territoire	Montant (M€)	% enveloppe totale
La Réunion	21,8M€	55%
Martinique	10,4M€	27%
Guadeloupe	4,4M€	11%
Guyane	2,4M€	6%

Source Odéadam



Depuis quinze ans, les coopératives et entreprises porcines de la Martinique n'ont cessé de s'entredéchirer. De la Coopmar à la Soproda en passant par la **Socoporc**, chacune a essayé de s'agrandir au détriment des autres. L'atelier de découpe SAS Kini, pourtant promis à un bel avenir, a fait les frais de ces batailles fratricides. Le producteur d'aliments pour bétail Martinique Nutrition Animale (MNA) y a accumulé quelques ardoises dont les montants sont tels que les salariés de l'entreprise craignent pour sa survie. Quant au cochon martiniquais, sa part de marché se réduit alors qu'il couvrait à une époque pas si ancienne une large part des besoins de la consommation locale. Histoire d'une déroute organisée.

# UNE GUERRE

## jusqu'à élimination totale !



En dix ans, la production locale de cochon de la Martinique s'est réduite à un peu plus de 1000 tonnes. La raison ? Durant les quinze dernières années, les dirigeants des entreprises du secteur se sont montrés incapables de trouver un mode de gouvernance leur permettant de gagner des points sur le marché par rapport aux produits importés.

Les acteurs en présence ? En 1982, la Société coopérative porcine Martinique (Coopmar), première coopérative de production porcine de la Martinique, naissait. Elle possède son propre atelier de découpe. La Société de coopération du porc de la Martinique (Socoporc) est, elle, créée en juillet 2001, à la EARL Soprada. Soprada est un élevage porcin repris en 1998 par Jean-Joseph Malidor. C'est aujourd'hui le plus important éleveur porcin de la Martinique.

### Premier signes de dissensions

Dès cette époque-là, les premiers signes de dissensions apparaissent : outre Soprada, les adhérents de Socoporc sont les éleveurs dont l'adhésion était refusée par Coopmar. Le refus d'adhésion est une pratique visiblement courante dans le milieu coopératif : on le verra dans le poulet, dans le bœuf... C'était la solution trouvée par certains aux manettes pour fermer la profession à des postulants et ainsi conserver par-devers eux les subventions versées par la France et l'Union européenne. Les coopératives sont en effet les seules structures habilitées à recevoir ces aides. Les hommes ne s'entendant pas, on comprend mieux pourquoi de nombreuses coopératives ont fleuri en Martinique avec souvent un nombre non significatif d'adhérents, ces microstructures peinant alors à trouver un équilibre financier.

Rapidement, Socoporc grossit au détriment de Coopmar : de 984 tonnes en 2004, les volumes de porc d'abattus par Coopmar chutent à 410 tonnes en 2007, et même 347

tonnes en 2008. En 2007, ses pertes se chiffrent à 393 000 €. Pour les dirigeants de la Coopmar, ce seraient l'État et Martinique Nutrition Animale (MNA), fabricant martiniquais d'aliments pour le bétail, qui seraient responsables de sa déstabilisation, l'administration ayant laissé s'installer une coopérative concurrente parce que "la Coopmar achetait ses aliments directement en France". L'explication est spéculative, mais a l'avantage d'éviter de se poser des questions sur la gouvernance.

Les difficultés de la Coopmar s'aggravent en outre à cause du retard pris dans le lancement de sa filiale Société de découpe et de transformation de viandes Sotradev, qui a nécessité un investissement de 3 M€ financé à 70 % par des subventions. Il vient remplacer son premier atelier de 300 m<sup>2</sup> installé au sein de Société d'économie mixte des abattoirs de Martinique (Semam), d'où elle est expulsée pour non-paiement de loyers.

### Un deuxième atelier de découpe

Entre-temps, les associés de Socoporc décident eux aussi de créer en 2005 un atelier de découpe et de congélation pour faire face aux périodes de surproduction. L'objectif était également de proposer de nouvelles gammes de produits aux particuliers, aux collectivités, d'accompagner le développement de la restauration collective et les besoins de l'industriel de l'agroalimentaire Comia.

SAS Kini est installée au Parc d'activités de la Semair au Robert après un investissement de 1,2 M€. L'exploitation démarre en 2006.

Les actionnaires de Kini sont Socoporc, Martinique Nutrition Animale (MNA) et Alliance Nutrition Animale (ANA), filiale du groupe Charal, fournisseur de prémix à MNA. MNA l'intéresse à l'affaire pour bénéficier de transfert de technologie et de savoir-faire. Kini dispose d'un capital de 150 000 €, à parts égales entre les trois actionnaires. C'est MNA qui avance la participation de Socoporc : jusqu'à présent, cet apport n'est toujours pas réglé.



Le conseil de surveillance est constitué de cinq membres : Ange Milia en tant que président de Socoporç, Marc Labaye, directeur général de MNA, un représentant d'Alliance et deux membres statutaires. Il s'agit de Marc Ségur, ancien directeur de l'abattoir de Saint-Pierre, président de la Société coopérative avicole de Martinique (SCAM), et de Jean Joseph Malidor (Soproda). Au début, tout ce petit monde s'entendait, les affaires prospéraient et les appétits s'aiguisaient.

Début 2010, Ange Milia fait une première tentative de rachat des actions d'Alliance sans en informer les autres actionnaires. Surpris, Alliance en informe le dirigeant de MNA : la société opte pour la cession de ses parts à MNA en octobre 2010 pour un montant de 75 000 €. C'est ce fait d'armes qui va déclencher une véritable guérilla entre actionnaires.

### Tentative de rachat

Le 5 novembre de cette même année, le président de Socoporç propose à MNA de racheter la totalité du capital de Kini. Devant une fin de non-recevoir, les hostilités s'installent et la vie de la coopérative est désormais ponctuée de procédures judiciaires et offres d'achat, au détriment du business.

Le 30 septembre 2013, le commissaire aux comptes déclenche une procédure d'alerte à cause "des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social et une chute du chiffre d'affaires de 42 % entre 2009 & 2011". L'alerte concernait également le "non-renouvellement des mandataires sociaux, l'absence de registre

des mouvements de titres et les comptes annuels, 2009, non arrêtés". Se sachant en minorité, le président Milia a en effet choisi de ne pas organiser d'assemblées générales comme le souhaitent les autres actionnaires (voir document joint). En revanche, il va déployer une stratégie d'affaiblissement de la structure qui est placée en redressement judiciaire le 29 octobre 2013, par le tribunal mixte de commerce de Fort-de-France désignant la SELAS Ségard & Carboni comme administrateur provisoire, les mêmes à l'œuvre en ce moment pour l'AMIV.

### Liquidation de Kini

Cette situation de crise va aboutir à la liquidation de SAS Kini en 2015. Entre-temps, Socoporç et Coopmar ont été définitivement absorbées par Madivial en 2015, Soproda multiplie les actions contre Madivial pour privation des moyens d'existence par captation de parts sociales détenues dans Socoporç, par non-versement des aides Poséi depuis 2013. MNA de son côté accumule les pertes : pour la filière porc seulement, elles s'élèvent à plus de 900 000 €.

Malgré tout cela, le business continue : Madivial finalise la construction d'un atelier de découpe et de charcuterie à Basse-Gondeau au Lamentin. Avec d'autres éleveurs exclus du système, Soproda crée en 2016 Prama, une nouvelle coopérative pouvant accueillir toutes les filières viande, qui a demandé son adhésion à l'AMIV : elle lui a été refusée par Ange Milia alors président de l'AMIV. Y'a comme quelque chose qui tourne trop rond ! ■



### Coopmar - Socoporç : une occasion ratée

C'est une drôle de guerre à laquelle les éleveurs de porcs de la Martinique assisteront entre leurs deux coopératives. Le venin de l'animosité entre les hommes a rongé les structures de l'intérieur.

En 2004, compte tenu du manque de lisibilité des stratégies de la Coopmar et de la Socoporç, depuis plusieurs mois, le programme sectoriel attribuant les fonds européens est bloqué. Au cours de cette même année, influencée par des institutions (DAAF, Odéadam...), Socoporç formule à l'endroit de la COOPMAR des propositions de rapprochement : elles bénéficient d'une oreille attentive suite à un blocage des camions de livraison de la Socoporç par certains salariés de la Coopmar.

Les administrateurs des deux coopératives se rencontrent alors pour tenter de jeter les bases d'une fusion. Les éleveurs de la Socoporç souhaitent, outre l'adhésion de tous les membres, la nomination de deux d'entre eux au conseil d'administration de la Coopmar et l'embauche de l'unique salarié en contrepartie du portefeuille de clients de la Socoporç. Pour simplifier la transaction, la Socoporç propose de faire un apport partiel d'actifs à la Coopmar, comme le prévoit le Code rural.

Contre toute attente, le conseil d'administration de la Coopmar refuse cette procédure, fermant la porte non seulement aux adhésions, mais aussi à une participation au conseil d'administration et à la reprise du salarié. La fusion est bloquée au milieu du gué puisque, entre juillet, mois de la proposition de fusion quasi acceptée, et décembre, mois de l'assemblée générale qui doit l'entériner, Socoporç a transmis à Coopmar la totalité de son activité vente, c'est-à-dire l'abattage de 50 porcs par semaine. Socoporç se retrouve sans recettes et les dettes s'accroissent.

Comme pour apaiser les tensions, l'Odéadam sort un rapport traçant des voies possibles. Réalisé par Michel Tenneau, chargé de mission de l'office de développement, il préconise un "rapprochement effectif et constructif des deux structures" pour "permettre une participation équitable et un équilibre au sein du Conseil d'Administration de Coopmar, structure accueillante" et "veiller et inciter au respect des engagements et échéances".

C'est la création de l'atelier SAS Kini en 2005 par Socoporç avec MNA et Alliance qui va relancer l'activité de Socoporç. Mais la guerre est loin d'être terminée.

## SAS Kini liquidée : Comment en est-on arrivé là ?

La liquidation de SAS Kini procède de l'affaiblissement organisé d'une structure. La première étape a été la mise en place des "hommes du président". Le premier d'entre eux est Fabrice Marquet. Selon le rapport établi par l'expert-comptable Vincent Lacoste, "Monsieur Marquet a occupé à la fois les fonctions de directeur salarié de la SAS Kini mais également d'autres fonctions dans d'autres sociétés". L'expert-comptable précise que "Monsieur Marquet travaille depuis 2012 dans les locaux de Madivial". Il apparaît comme "responsable" de Kini dès mars 2010 sur le site [www.industriemartinique.com](http://www.industriemartinique.com). Ce même "responsable" est mis à disposition de Madivial par une convention du 18 janvier 2013 et fait partie du personnel de Caraïbes Charcuterie, créée en 2015 et dont Ange Milia est le gérant.

La relation de subordination de Fabrice Marquet à Ange Millia est d'autant plus évidente que c'est ce dernier qui a signé la convention le 18 janvier 2013 pour la mise à disposition du personnel conclue entre Kini et Madivial.

Selon des éléments recueillis par Vincent Lacoste, il ressort que "Monsieur Marquet (...) vient dans les bureaux de SAS Kini entre une et trois fois par semaine. La communication avec les services administratifs de la société Kini s'effectue le plus souvent par téléphone". Cependant, l'étude des déclarations annuelles des salaires de 2008 à 2012 fait apparaître une "très forte progression du salaire brut de Fabrice Marquet qui passe de 49 k€ en 2009 à 77 k€ en 2010, soit une hausse de près de 56 % d'une année à l'autre. Il s'élève à 84 k€ en 2012, progressant ainsi de près de 10 % en deux ans" !!!

Par ailleurs, du mois de février 2010 à janvier 2012, Fabrice Marquet a aussi assuré le poste de directeur des abattoirs de volaille Gabourin Bô Kay.

Le rapport Lacoste indique également "un total de charges impactant le résultat de la SAS Kini, en 2013, de 101 000 €".

Fort de ces éléments, l'expert-comptable Alain Ouaniche aboutit à la conclusion sans équivoque : "La gestion effective de SAS Kini a été conduite par Socoporc/Madivial, dont le représentant légal est monsieur Ange Milia." Une gestion de fait donc.

## SAS KINI, UNE DÉPENDANCE ORGANISÉE POUR UNE MORT PROGRAMMÉE

Ange Milia, le président de Socoporc, est quelqu'un de déterminé et de tenace. Ne parvenant pas à récupérer l'intégralité du capital de l'atelier SAS Kini, il va alors déployer une stratégie d'affaiblissement de la structure afin de la reprendre à 1 € symbolique à la barre du tribunal. Ainsi, sans consulter les autres actionnaires (MNA et Soproda), il décide en 2011 de transférer le fonds de commerce de SAS Kini à Madivial, transformant au passage un industriel au service de plusieurs clients en un prestataire pour un unique client : Madivial.

Le modèle économique change également radicalement : jusqu'alors, SAS Kini découpait, transformait, conditionnait et facturait à la grande distribution les carcasses de ses clients, dont Socoporc, la Coopérative des éleveurs bovins de Martinique (Codem)... Désormais, tous ceux qui veulent travailler avec Kini doivent passer par Madivial.

Le président de SAS Kini, qui se trouve être également le président de Madivial, prend en outre une décision antiéconomique : la prestation de SAS Kini sera facturée 1,77 €/kg à Madivial contre 2,39 €/kg auparavant, nouveau tarif qui ne couvre pas les charges d'exploitation de l'entreprise.

La facturation de la prestation de découpe de porc chute, passant de 926 000 € à 710 000 €, malgré l'augmentation des volumes qui passent de 387 tonnes en 2010 à 400 tonnes en 2012. C'est la prestation de découpe de bœuf pour le compte de la Codem qui couvre en partie cette baisse de chiffre d'affaires : elle passe de 86 000 € en 2010 à 240 000 € en 2012.

Dès 2012, la dégradation de la situation financière de SAS Kini est manifeste. Dans son rapport, le cabinet d'expertise comptable Vincent Lacoste constate une très forte progression des coûts salariaux : alors que les effectifs salariés n'ont pas varié entre 2008 et 2012, à savoir dix personnes, la masse salariale est passée de 252 000 € à 383 000 €, soit une progression de 52 % !

Jusqu'en décembre 2013, la Codem représente 40 % de l'activité de SAA Kini. Adhérente à Madivial, la prestation passait alors par elle. Tout allait bien jusqu'à ce qu'un différend financier survienne entre la Codem et Madivial. La direction de la coopérative bovine a en effet constaté que Madivial ne lui payait pas sa prestation de préparation des carcasses livrées. Le préjudice s'élève à 500 000 € : l'affaire est en appel en octobre prochain.

Quoi qu'il en soit, SAS Kini s'est trouvée durement imputée d'un chiffre d'affaires qu'elle n'a pas retrouvé : la société a été liquidée en 2015.





# LES OEUFS

## À COUVER

### transformés en rente

La filière avicole de la Martinique est composée de deux branches : d'un côté la production d'œuf à consommer qui est une véritable réussite... sans subventions. De l'autre, la production d'œufs à couvrir qui fait l'objet de spéculation et de trahison. Voilà pourquoi.



La réussite de la production des œufs à consommer repose sur la stratégie du groupe Martinique Aviculture, créé en 1984, qui est parvenu à couvrir la totalité des besoins du marché avec ses marques Bonnaires et Mavic Martinique. Cette réussite est d'autant plus remarquable qu'elle s'est faite sans subventions... parce que Martinique Aviculture n'a jamais été acceptée au sein de l'Association interprofessionnelle des viandes (AMIV), créée en 2002.

La non-acceptation de Martinique Aviculture au sein de l'AMIV n'a jamais fait l'objet d'un refus formel. En revanche, sa non-adhésion a eu pour conséquence le fait que la société n'a pas pu recevoir les fonds Poséi gérés par l'AMIV auxquels elle aurait pu pourtant avoir droit.

Cette exclusion a été une manière de réserver les subventions pour l'autre branche de la filière : celle des œufs à couvrir pour faire naître les poussins.

L'activité dans cette branche n'est effectivement pas un long fleuve tranquille. Celui qui s'est lancé parmi les premiers dans l'œuf à couvrir est Marc Ségur. C'est un éleveur au parcours atypique : cet ancien gendarme porte une vision : approvisionner la Martinique en poussins destinés à devenir des poulets de chair.

En décembre 1996, il adhère à la Société coopérative avicole de Martinique (SCAM) et en devient l'un des administrateurs. Il y met de l'ordre : pour sortir la SCAM d'un contentieux avec le Copès, avec la Proma, le fabricant d'aliments du bétail devenu Martinique Nutrition Animale en 2003, il reprend le fonds de commerce de l'abattoir de Saint-Pierre appartenant au Diocèse.

Devenu président de la SCAM en 1999, jusqu'en 2007, il poursuit inlassablement un triple objectif : *“remettre en route la production, l'augmenter pour couvrir les besoins et régler les difficultés financières afin que les éleveurs soient rémunérés correctement”*.

### Premier couvoir au Saint-Esprit

La stratégie et la rigueur payent : les achats de poussins importés baissent ainsi que les coûts de production. L'évêché souhaitant récupérer ses bâtiments, la SCAM décide de déménager l'activité au Saint-Esprit.

La société Madas est créée en 2004 au lieu-dit Peter Maillet. Marc Ségur et son fils David en sont les actionnaires majoritaires et MNA détient les 17 % restants. Ce couvoir offre la possibilité de multiplier par deux la production de poussins et donc de développer le nombre d'éleveurs de poulets dans l'île, toujours pour diminuer la part des importations.

Madas vise à mettre sur le marché 30 000 poussins par semaine : la production plafonnera à 18 000 poussins,



ce qui est déjà suffisant pour couvrir la demande de la totalité des producteurs avicoles de la Martinique.

Marc Ségur quitte alors la présidence de la SCAM pour se consacrer à son couvoir. Mais, en 2009, les relations commencent à se brouiller entre le couvoir et la SCAM. La coopérative ne payant pas à l'éleveur ses poussins, Madas stoppe ses livraisons. "Nous avons une créance de 220 000€ sur la SCAM qui ne la paye pas alors que tous les autres intervenants de la filière sont payés", déplore Marc Ségur.

## Dette exigible

Lors de la fusion de la SCAM avec Madivial en 2010, la nouvelle structure aurait dû régler cette dette : la décision du tribunal de grande instance du 3 décembre 2013 l'a confirmé. Madivial ne s'est toujours pas exécuté et cette dette exigible n'apparaît pas dans ses comptes.

Ange Milia, alors président de la SCAM, plutôt que de négocier un échéancier, décide de boycotter l'unique couvoir de la Martinique. Les poussins sont alors importés par avion et la production locale périclité. Mieux : Madivial réclame des subventions pour l'importation des poussins. Parallèlement, les subventions sur les œufs à couvrir importés augmentent substantiellement : alors que Madas percevait 17 centimes d'euro par œuf à couvrir, Madivial reçoit 45 centimes d'euros et 48 centimes par poussin livré.

La direction de Madas accumule des impayés, se retrouve dans

l'obligation de licencier ses salariés et de fermer en 2009. "Depuis, je reçois des pressions multiples, notamment de la part de l'administration pour céder mon couvoir à Madivial, au motif que des subventions ont été perçues par Madas pour la construction", raconte Marc Ségur, interloqué.

L'histoire a rebondi en 2015 quand, le 23 avril, le président du Conseil régional de l'époque, Serge Letchimy, posait la première pierre pour la construction d'un second couvoir sur des terres régionales mises à disposition pour 25 ans à Madivial (voir encadré ci-dessous).

## Un second couvoir au Saint-Esprit

Serge Letchimy, accompagné d'une délégation de 19 personnes, avait pourtant visité le couvoir de Madas et avait confirmé qu'il était parfaitement calibré pour le marché local. Par lettre, l'édilité posait alors une condition pour poursuivre les discussions : l'ouverture du capital de Madas à l'ensemble des acteurs de la filière. Reçu le 21 avril, le propriétaire de Madas a répondu le jour même, donnant son accord de principe.

Ni cette bonne volonté affichée ni le manque d'orthodoxie dans l'attribution du terrain de la collectivité régionale n'ont empêché ce second couvoir d'entrer en production il y a huit mois. Il est maintenant demandé à Marc Ségur de rembourser les subventions reçues. Un gâchis de fonds européens, comme si cet argent public enlevait toute mesure. ■



### Couvoir Bontemps-Lacour : un attribution de terrain suspecte

En 2014, grâce à son entregent, la gouvernance de Madivial nouvelle formule poursuit ses activités sans changer de pratiques. En illustration : la mise à disposition de terrains régionaux au Saint-Esprit pour construire le second couvoir de la Martinique.

Le 20 janvier 2014, Serge Letchimy, alors président du Conseil régional, signe des délibérations qui auraient été adoptées le 10 décembre 2013 en Commission permanente présidée par Catherine Conconne, alors première vice-présidente. Elles concernent la mise à disposition, à titre gratuit pendant 25 ans, des terrains régionaux situés sur la commune du Saint-Esprit, au lieu-dit Bontemps-Lacour, à trois coopératives agricoles membres de Madivial. Or, Daniel Marie-Sainte, alors conseiller régional de l'opposition, est formel : "Ces documents sont des faux !"

Selon lui, s'il y a bien eu une réunion de la commission permanente le 10 décembre 2013, à laquelle il a pris part, en revanche "l'ordre du jour ne comporte aucun point traitant de "mise à disposition de ces terrains à Madivial" et aucun dossier ne nous a été transmis à ce sujet".

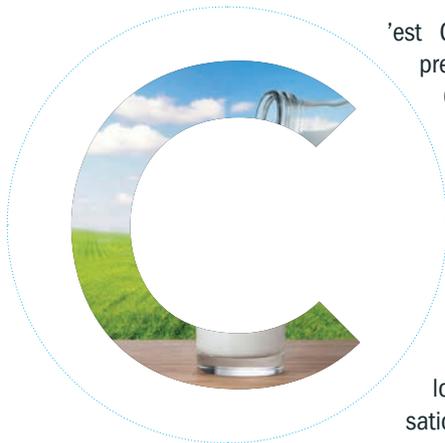
Ainsi, le 28 septembre 2014, Daniel Marie-Sainte, persiste dans l'émission "La Parole au Peuple" à la radio RLDLM. Il indique que

le président du Conseil régional de Martinique aurait transmis au contrôle de la légalité de "fausses délibérations", parce que "les dossiers concernant cette affaire n'ont jamais été soumis à l'Assemblée plénière ni à la commission permanente du Conseil régional". Selon lui, ils n'auraient même "pas non plus été débattus en commission Agriculture et Élevage", ce passage en commission sectorielle étant obligatoire.

C'est par médias interposés qu'il apprend la pose d'une première pierre par le président de Région, "pour la construction d'une unité d'accoupage par Madivial", sur les terrains régionaux au Saint-Esprit. Après recherches, notamment sur l'intranet de la Région, ses soupçons se confirment. "J'ai interpellé le président de Région Serge Letchimy, en présence des membres de la commission permanente et des chefs des services régionaux, lors d'une réunion, le 8 septembre 2014, lui demandant des explications. Je les attends encore..." Huit jours plus tard, lors de la réunion de la commission permanente du 16 septembre 2014, "sans aucune explication, le président a déclaré verbalement, sans nous fournir de rapports explicatifs comme l'imposent les textes réglementaires, qu'il annulerait les délibérations concernées", a complété Daniel Marie-Sainte. À ce jour, aucune délibération d'annulation n'a été prise. Le couvoir a bien été construit au lieu-dit.

# UN RISQUE SANITAIRE GRAVE

En janvier 2015, la Coopérative de production de lait de la Martinique, **Cooprolam**, a accepté de rejoindre l'Union des coopératives Madivial après cinq années de résistance. Une fusion pour le meilleur car les subventions dues arrivent enfin. Mais aussi pour le pire : l'accompagnement technique est inexistant et le danger sanitaire est réel pour le grand public. Dans un silence assourdissant des pouvoirs publics.



C'est Catherine Conconne, alors première vice-présidente du Conseil régional de Martinique, qui a pesé de tout son poids pour convaincre les dirigeants de la Coopérative de production de lait de la Martinique (Cooprolam) afin qu'elle rejoigne Madivial. En effet, la structure de logistique et de commercialisation des viandes avait en effet besoin d'une cinquième famille de produits pour justifier sa transformation en coopérative de production la rendant éligible aux subventions qu'elle touchait pourtant de l'AMIV, depuis 2010.

Tel un village gaulois au milieu d'un paysage coopératif sous la coupe d'un unique organisme de commercialisation des viandes, les adhérents de Cooprolam avaient en effet préféré garder la haute main sur leurs recettes. Les arguments déployés par la vice-présidente étaient de taille : obtention de subventions par l'AMIV et attention particulière portée sur les dossiers déposés en Région. Et parole a été tenue : *"Si nous avons donné notre accord le samedi, dès le mardi suivant les sommes ont commencé à parvenir sur le compte de la Cooprolam"*, confirme Georges Lupon, gérant de La ferme lai-

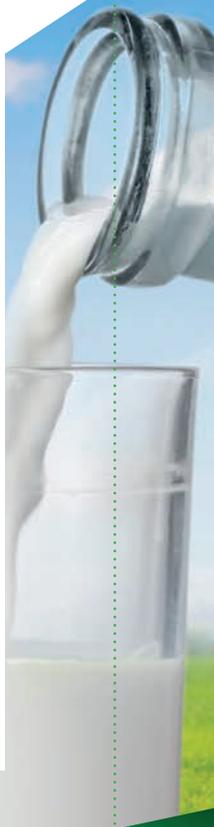
tière du domaine de Frégate, au François, en Martinique, exploitation qui a été la dernière à baisser l'étendard.

Cooprolam a été fondée en 1972. En 1990, la coopérative regroupait une trentaine d'adhérents qui produisait 1 million de litres de lait. La totalité de la production était vendue aux deux industriels du lait en Martinique : la Société antillaise de production de yaourt, franchisée Danone, rachetée en 2015 par le groupe Bertrand Clerc ; et la Société Nouvelle Yaourt Littée (SNYL), filiale du groupe Alain Huygues-Despointes, franchisée Yo-plait depuis 1976.

## Une faible production

Avec son million de litres, la production de lait en Martinique est insuffisante pour couvrir l'ensemble des besoins des industriels de l'île : ces derniers obtiennent leurs litrages complémentaires avec du lait en poudre importé, ce qui est légal.

À cette époque, la production locale était dispersée sur tout le territoire de la Martinique : Ducos, François, Marin, Robert, Saint-Esprit, Vauclin, le camion de collecte sillonnait l'île, ce qui générait d'importants frais compensés par des aides Poséi.



Dès ce pic de production, les premiers signes de vieillissement des effectifs sont apparus sans que de réelles actions pour l'enrailler aient été entamées, notamment par l'installation de jeunes agriculteurs spécialistes en laiterie.

En 2008, la coopérative ne comptait plus que 12 adhérents qui produisaient 800 000 litres de lait. Les effectifs ont continué à fondre : en 2017, la filière ne compte plus que six éleveurs et la pyramide des âges est bien au-delà de 50 ans. Cinq d'entre eux produisent entre 40 à 180 litres de lait par jour. La sixième ferme, l'exploitation Lupon, au François, produit 400 litres de lait par jour. Cette ferme produit 70 % de la production totale de lait aujourd'hui en Martinique.

## L'arbre qui cache la forêt

La famille Lupon exerce dans le lait depuis trois générations. Le père a même été président de la Cooprolam. Cette exploitation est l'arbre qui cache le néant. Elle est souvent montrée en exemple, comme lors de l'opération portes ouvertes organisée en juillet 2014 suite à l'obtention de l'autorisation de vente de son lait à la ferme délivrée par la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) et la Direction des services vétérinaires (DSV).

C'est la seule laiterie locale à avoir cette autorisation. Or, d'autres laiteries vendent leur lait en direct. Certaines ont des pratiques dangereuses pour la santé des consommateurs.

Ainsi, certains n'hésitent pas à "couper" le lait, soit avec de l'eau, soit avec de l'eau de mer, voire de l'eau salée ou avec de l'eau de Javel !

Coupé avec de l'eau, le lait est dit "mouillé" : cette technique a été détectée par la SNYL qui est la seule à racheter le lait local depuis début 2016.

Quant à le couper avec de l'eau de mer ou de l'eau et du sel fin, cette pratique

incroyable permet d'obtenir jusqu'à 50 litres de lait supplémentaires par 100 litres sans modifier la densité du produit. La SNYL a également détecté cette pratique dans des échantillons durant le premier trimestre 2017.

## Lait javéalisé

Quant à ajouter de l'eau de Javel dans le lait... : un lait est propre à la consommation quand il renferme moins de 100 000 germes. Or, en Martinique, sur certaines exploitations, les résultats du laboratoire départemental d'analyses ont pu révéler jusqu'à 30 millions de germes dans certains échantillons.

Ces pratiques font courir à la Martinique le risque d'une crise sanitaire majeure si rien n'est fait pour séparer le bon grain de l'ivraie, surtout qu'un seul camion-citerne passait chez les six producteurs, récoltant sans distinction dans la même cuve le lait. En septembre 2016, suite à une subvention de 50 000 € du Conseil régional, un nouveau camion-citerne de 11 000 litres a été acheté 80 000 €. Il dispose de cuves séparées : c'est lui désormais qui effectue la collecte. Cependant, au regard des volumes produits, seule une cuve de 3500 litres est utilisée lors de chaque tournée dans les six exploitations. Le problème reste entier.



Pour diminuer le nombre de germes, certains n'hésitent donc pas à "laver le lait" avec de l'eau de Javel ! Le lait présente alors un niveau bactériologique entre 1000 et 4000 germes, c'est-à-dire proche du lait ultrahaute température (UHT) qui, lui, a été chauffé à 180°C pour tuer toute bactérie. Ce résultat est si spectaculaire pour des laiteries ne produisant pourtant que du lait cru que Loïc Gouyer, ancien directeur des services vétérinaires en Martinique, avait imaginé que certains producteurs locaux avaient trouvé un système permettant de chauffer le lait juste après sa sortie du pis de la vache ! Avec ce lait frelaté, l'objectif est de réaliser de meilleurs profits.

Pourtant, les textes qui réglementent les exploitations laitières sont très stricts. En effet, chaque ferme doit faire l'objet d'un suivi sanitaire obligatoire. Elle doit avoir un vétérinaire traitant qui analyse les situations et propose la prophylaxie adéquate. Celle-ci consiste en des prises de sang permettant de vérifier l'absence de leucose et de brucellose. Le praticien procède également à l'injection d'un vaccin de tuberculine afin de provoquer une cutiréaction permettant de vérifier si l'animal n'est pas atteint de tuberculose. Ce suivi est très important parce que ces trois maladies sont transmissibles à l'homme.





Habituellement, lorsqu'un préfet arrive dans la région, il doit s'assurer que ces mesures prophylactiques sont bien mises en œuvre. Un arrêté préfectoral vient alors rappeler à chacun la nécessité de l'application du dispositif afin de préserver la santé publique.

## Obligation d'assistance

En Martinique, la protection du consommateur ne semble pas être une préoccupation majeure. Benjamin Zecler, vétérinaire mandaté par Madivial qui projetait l'importation d'animaux vivants (*voir encadré p.24*), a constaté que certaines exploitations n'avaient pas réalisé ces tests depuis plus de quatre ans.

La formation des hommes, la conduite des élevages, de la traite, les rations des animaux, la qualité du lait ne semblent en effet pas faire partie des priorités de Madivial : la coopérative a pourtant une obligation d'assistance sanitaire vis-à-vis de ses ad-

hérents. Madivial n'a pas de vétérinaire sanitaire ni de programme sanitaire défini avec la direction des services vétérinaires (DSV). Elle n'a pas non plus de technicien lait dans ses effectifs.

Seuls semblent importer les volumes produits. Madivial prélève en effet 12 centimes d'euros par litre de lait : la structure a donc intérêt à ce qu'un maximum de litres soient collectés. Madivial achète en effet 99 centimes d'euro le litre de lait aux producteurs. Ce montant se décompose de la manière suivante : la SNYL paye 50 centimes d'euro par litre auxquels s'ajoutent 26 centimes suite au plan de relance de la filière signé en 2012 pour trois ans, à savoir jusqu'en 2015. Mais dans les faits, l'industriel a continué à verser cette participation supplémentaire jusqu'en juillet 2017, une manière "d'acheter" une forme de la paix sociale. Les 23 centimes d'euro restants sont apportés par des aides Poséi et de l'AMIV (*voir encadré p.24*). Certaines sources s'étant tarées, Madivial doit maintenant trouver des solutions pour maintenir le prix acheté aux producteurs. Ou alors laisser mourir la filière. ■



## MADIVIAL INTERDIT D'IMPORTER DES ANIMAUX VIVANTS

La décision est tombée en juillet 2017, émise dans un procès-verbal de la Commission départementale d'orientation agricole (CDOA). La CDOA de Martinique compte 33 membres. Présidée par le préfet de Région, toutes les organisations concernées de près ou de loin par l'alimentation y assistent : les représentants du Conseil régional et du département devenus Collectivité territoriale de Martinique (CTM), les services de l'État (DAAF, direction régionale des finances publiques, Office des forêts, direction des services vétérinaires (DSV), direction de la répression des fraudes, la CGSS, l'Agence des services et des paiements), les chambres consulaires (commerce et agriculture), les syndicats patronaux et professionnels (Medef, FDSEA, Opam), salariaux (CGTM), la grande distribution (SDGA), les banques (Crédit Agricole), les associations de protection de l'environnement (Assaupamar, Association pour la protection de la nature). Outre de donner des orientations à l'agriculture locale, cet organisme est chargé du suivi de l'attribution des aides du Poséidom dédiées au secteur.

Cette instance a donc décidé en juillet dernier de ne pas octroyer à Madivial d'aide à l'importation d'animaux vivants

(IAV) à cause du taux de mortalité qui, à chaque fois, a dépassé 80 % des importations.

La dernière importation d'animaux vivants date de 2011. À cette date, Madivial avait achevé la gestion d'une action d'importation de 30 têtes initiée par Cooprolam. Seule La ferme laitière du domaine de Frégate, au François, a pu conserver ses animaux en vie.

En 2015, Madivial a voulu passer à une autre échelle : importer 240 vaches (lire [www.interentreprises.com](http://www.interentreprises.com)). L'action n'aboutira pas parce que la CDAO avait là aussi refusé d'octroyer l'aide. À l'époque, trois carences graves avaient été mises en lumière : le manque de métier des éleveurs qui ne leur avait pas permis de choisir les bonnes bêtes au moment de l'achat, la mauvaise maîtrise de la transition de l'alimentation une fois le cheptel sur place en Martinique, ce qui avait provoqué la mortalité à 80 % des animaux, et enfin le manque de formation des éleveurs à l'entretien et à la gestion d'exploitations laitières. En outre, dans le cas de l'importation des 240 vaches, la structure des exploitations laitières encore en activité n'aurait pas pu absorber une telle quantité d'animaux. Tous ces défauts sont encore présents aujourd'hui.

## Cogélaït : une cotisation volontaire sans aucun effet

De 2003 à 2015, pour soutenir la production laitière, la grande distribution et les industriels de Martinique ont financé le plan Cogélaït géré par l'AMIV. Sous forme de cotisations volontaires, 1 centime d'euro était prélevé sur chaque litre de lait ½ écrémé importé vendu en Martinique. Le montant était reversé à la filière en fonction du volume produit. Ce dispositif était calqué sur celui mis en place à La Réunion qui a permis à la filière de se développer : là-bas, 90 producteurs de lait ont mis sur le marché quelque 18,7 millions de litres de lait en 2016.

En Martinique, la même recette n'a pas produit les mêmes effets : la production s'est effondrée, les cotisations volontaires sont passées de 350 000 € par an jusqu'en 2009 à 40 000 € en 2015, année où la grande distribution et les industriels ont décidé d'arrêter de verser cette cotisation volontaire pour la filière lait utilisée à d'autres fins.

## Traitement de la dette

Selon les comptes annuels de 2013, quand Cooprolam a été absorbé par Madivial, l'actif net comptable de la coopérative s'élevait à 787 337 € et son passif était de 506 994,34 €, constitué essentiellement de dettes fournisseurs, principalement à MNA et à la CGSS. Ce sont donc 280 343 € qui sont venus grossir les avoirs de Madivial.

Pour régler les dettes, Madivial a mis en place un plan de remboursement avec prélèvement mensuel, et ce à partir de 2014. Quelle n'a pas été la surprise des adhérents d'être approchés directement par les fournisseurs au motif de non-paiement, mettant ainsi en lumière que Madivial, bien qu'ayant mis en place un remboursement, en prélevant au passage une commission, n'a pas payé le fournisseur au motif que les dettes étaient forcloses... Une coopérative qui s'enrichit sur le dos de ses adhérents, ce n'est pas banal.



# CODEM :

## sortir de l'ornière

Alors qu'ils ont activement participé à la création de Madivial, les éleveurs bovins et leur coopérative la Codem se retrouvent aujourd'hui en grande difficulté de trésorerie à cause d'elle. Histoire d'une rancune tenace qui rend aveugle à l'intérêt général.



Depuis décembre 1984, la filière bovine est organisée au sein de la coopérative des éleveurs bovins de la Martinique (CODEM). Jusqu'en 2008, la coopérative a prospéré jusqu'à employer huit personnes dont un vétérinaire-conseil pour traiter une quarantaine de carcasses par semaine, soit 427 tonnes de viande bovine par an. La commercialisation se faisait à 70 % par la grande distribution, le solde étant absorbé par les artisans-bouchers.

À l'époque, la Codem disposait d'un atelier de découpe de 300 m<sup>2</sup> loué à la SEMAM, au sein de l'abattoir du Lamentin. Peu fonctionnelle, la coopérative signe alors avec l'atelier SAS Kini qui assurera la mise en barquettes et en rayons jusqu'en 2012, date à laquelle Madivial, qui a entre-temps intégré SAS Kini, stoppe la prestation.

Madivial doit 500 000€ à la Codem et, quand cette dernière réclame son dû, Madivial décide de l'exclure de la coopérative de commercialisation. La somme due correspond à une prestation de préparation des carcasses livrées à Madivial. L'affaire est en appel devant le TGI de Fort-de-France pour ce mois d'octobre, la Codem ayant gagné en première instance.

La Codem reprend alors en 2013 en location un atelier à la Semam, sur cette fois 350 m<sup>2</sup>. Pendant six mois, la coopérative a eu du mal à commercialiser sa viande, parce que, du jour au lendemain, elle n'était plus en rayons. Il lui a alors fallu d'urgence résigner les contrats avec la grande distribution et reconstituer un réseau d'artisans-bouchers. Ces à-coups pèsent sur les comptes.

### Développer la vente directe

Pour sortir de la dépendance et parce que des synergies ne se dessinent pas, la Codem développe une stratégie de reconquête en deux directions : tout d'abord, la vente en direct d'une partie de sa production avec l'ouverture d'une première boucherie de 300 m<sup>2</sup> équipée d'une chambre de maturation, au centre de la Martinique. L'objectif est d'en avoir quatre pour que 100 % de la production soit commercialisée dans des boucheries dédiées. La seconde stratégie est la montée en gamme avec la reconnaissance de la race Brahman de Martinique comme une appellation d'origine protégée : une douze éleveurs s'y sont spécialisés.

Aujourd'hui, La Codem regroupe 120 éleveurs qui occupent 3500 hectares. Le cheptel est fort de 3000 têtes. En 2016, la Codem a produit 450 tonnes de viande, soit une progression de 3 % par rapport à 2015. La coopérative a réalisé un chiffre d'affaires de 3,8 M€ en 2016. ■





# SEMAM :

## un abattoir éternellement déficitaire



La société d'économie mixte des abattoirs de la Martinique a été créée en 1992 et est une société d'économie mixte (SEM). Son capital est détenu par la Collectivité territoriale de Martinique (81,2%), Martinique Nutrition Animale (32,5%), les chambres d'Agriculture (2,1%) et des Métiers (0,2%), les villes de Fort-de-France (0,9%) et du Lamentin (3,6%), mais aussi la Codem (2,3%), Coopmar (1,6%), Scacom (0,9%), Socoporc (1,5%), Comia (0,6%) et Datex (0,7%).

Chaque année, l'abattoir reçoit 700 000 € de subventions pour son fonctionnement. Laurent Pavard, ingénieur général du génie rural des eaux et forêts du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, indiquait déjà en 2009 dans un rapport que cet outil important pour la filière se révèle incapable d'atteindre

un équilibre économique, d'une part à cause de l'incapacité de la filière viande à fournir des tonnages réguliers et conséquents, d'autre part à cause "des effectifs trop importants" qui pèsent sur ses comptes autant que "l'insuffisance d'activité". Et rien n'a changé depuis malgré un plan de continuation d'activité en 2010 suite à un passage en redressement judiciaire.

### La CTM bouche les trous

Le statut de SEM présente l'inconvénient de dispenser les gestionnaires de performance et de les inciter à se tourner vers les collectivités, actionnaires majoritaires, pour combler leur déficit. La dernière illustration remonte à août 2017. Les salariés de l'abattoir ont été en grève le 7 août, réclamant "le versement des salaires du mois de juillet". À la fin de ce conflit, Alex Ullindah, directeur général de la structure, a déclaré : "Le nécessaire a été fait depuis par la CTM a versé une subvention spéciale." Rien n'indique que la situation ne se reproduira pas dans quelques mois. ■



# LES LAPINS SACRIFIÉS

sur l'hôtel du profit



La filière lapins en Martinique est au plus mal. Des décisions stratégiques incohérentes et des rancœurs font qu'elle n'est plus que l'ombre d'elle-même.



La société coopérative agricole Groupement des éleveurs de lapins martiniquais (Coop Gelma) existe depuis 2003. Au moment de la fusion avec Madivial en 2014, la coopérative comptait 13 éleveurs qui mettaient sur le marché 68 tonnes de viande de lapin. En 2016, ils ne sont plus que huit qui assurent une production de 40 tonnes.

Coop Gelma fait partie de ces coopératives qui présentaient un passif au moment de la fusion dont les comptes sont devenus positifs en une nuit. Celui de Coop Gelma s'élevait à 70 000 €. *“Les comptes ont été trafiqués par Sylvie Bouton avec la complicité du centre de gestion”*, déclare David Jarrin, président de Cop Gelma et administrateur de Madivial à cette époque. Ces propos sont ceux d'un homme ruiné qui n'a plus rien à perdre : parce que Madivial n'a pas payé pendant plus de deux ans une dette auprès de Terrena, producteur d'aliments pour lapins, qui avait conditionné la sortie du conteneur du port de Martinique à ce paiement, David Jarrin a vu mourir de faim pendant trois semaines entre mai et juin 2016 quelque 1280 lapins. Les bons d'enlèvement des cadavres effectués par la société Evéa l'atteste. Le lapin étant un animal fragile, son alimentation ne peut être changée sans une période de transition et Martinique Nutrition Animale (MNA) ne fabriquait pas Ce type d'aliment.

## Augmentation massive

Avant de parvenir à cet situation extrême, tout allait pour le mieux. En 2012, pour justifier et parvenir à une meilleure santé financière apparente de Coop Gelma, l'option retenue a été l'augmentation massive de la production dans les deux ans. Ne pouvant recruter de nouveaux éleveurs et produire des effets dans un délai aussi court, cinq éleveurs ont donc relevé le défi de faire passer la production de 50 à 68 tonnes. Ils ont alors procédé à des investissements, financés entre autres par les fonds européens Féoga. C'est d'ailleurs Madivial qui les a aidés à monter les dossiers. *“Nous sommes passés de 500 à 1200 lapins abattus par semaine. Nous produisons, nous*

*abattions, mais la production n'était pas forcément vendue : le lapin n'est pas véritablement dans les habitudes alimentaires des Martiniquais et c'est une viande chère qui a un prix moyen de 13 € le kilo entier et 18 € découpé”*, poursuit celui qui possédait le plus gros élevage de l'île et qui a été distingué parmi les 100 meilleurs éleveurs français.

Avant la fusion, pour développer la demande, Coop Gelma organisait des foires dans les communes, comme celle de Sainte-Marie, de Fort-de-France... La coopérative développait ses gammes vers le lapin grillé, boucané, et travaillait avec le Pôle agroalimentaire régional de la Martinique (PARM) pour mieux faire connaître les bienfaits de la viande de lapin pour la santé, notamment son absence de cholestérol. L'intérêt des consommateurs grandissait.

## Arrêt de la promotion

Une fois la fusion organisée, Madivial a arrêté les foires, préférant congeler le surplus de production. Tout cela coûte cher : le prix, subvention comprise, ne compense pas le coût de production. *“Le coût de production réel est de 12 € et les éleveurs sont payés 8 € depuis huit ans”*, détaille-t-il.

Et en 2015, changement radical de stratégie : considérant cette filière comme non rentable, Madivial demande aux éleveurs de diminuer la production, ce qu'ils refusent, notamment David Jarrin qui, dans la foulée, démissionne de ses fonctions d'administrateur et de représentant de la section lapin au sein de Madivial. À partir de cette date, les relations entre l'ancien administrateur et Madivial se dégradent jusqu'à cet acte final sur le cheptel.

Pour mettre tout cela dans un bon ordre administratif apparent, il est alors demandé aux époux Jarrin de signer des documents antidatés en août 2016 : *“Cette demande a été formulée dans le cadre d'un contrôle de l'Odéadom. A chaque contrôle de l'Odéadom, des documents étaient falsifiés. Il est même arrivé que des procès-verbaux soient créés uniquement pour couvrir Madivial : cette fois, nous avons refusé”*, explique-t-il. David Jarrin a déposé plainte contre Madivial le 22 juin 2017 pour abus de confiance, escroquerie en bande organisée, faux et usage de faux.

Ces guerres intestines sont préjudiciables à la production : pour les six premiers mois de l'année 2017, la production n'est plus que de 18 tonnes. Les 40 tonnes réalisées en 2016 seront difficiles à atteindre. ■



# LE RAPPORT TERRACOTRA

confirmait déjà tout en 2015 !

Réalisé par le cabinet d'audit Terracotra pour le compte du Conseil régional en 2015, ce rapport a l'avantage de faire des préconisations en plus du constat. Il est malheureusement resté au fond d'un tiroir, car mettant en lumière des choix stratégiques opportunistes d'amis d'élus.



Pour Terracotra, créer une multitude de microstructures coopératives, toutes endettées, démontre qu'aucune ambition n'existe réellement en termes de production de viande en Martinique. L'objectif principal est de maximiser l'utilisation des subventions. L'inconvénient de ce système : dès que les subventions sont retardées, voire annulées, la filière se retrouve en grande difficulté.

Selon Terracotra, l'approche martiniquaise de l'agriculture s'explique de deux manières. D'une part, les agriculteurs locaux ont plusieurs activités : ils ne vivent pas 24 h/24 sur leur exploitation. D'autre part, l'Europe et le Conseil régional octroyant des subventions, à des niveaux importants sous le sacro-saint principe de la recherche de l'indépendance alimentaire, cela inhibe l'initiative privée. L'agriculture est devenue une activité par opportunité, "pour faire un coup", à cause notamment des situations de rente créées par les subventions. Par exemple, grâce aux aides, sans être dans son poulailler, un éleveur martiniquais gagne quatre fois plus qu'un éleveur installé en France Hexagonale, et deux fois plus qu'un exploitant réunionnais.

En outre, l'afflux de subventions crée des inflations inattendues : ainsi, un hangar vendu par un constructeur européen 100 000 € à La Réunion, pourtant plus éloignée de l'Europe que les Antilles, se retrouve vendu 300 000 € sans aucune justification particulière.

Ce rapport questionnait les choix de production. Toujours pour le poulet, peut-on vraiment appeler "Bo Kay" des poulets obtenus à partir de poussins importés, placés dans des caisses fermées chauffées pour les faire grandir

? Ils sont ensuite placés dans des hangars fermés au sol bétonné seulement recouvert de sciure, puis revendus au bout de 46 jours sans avoir vu le soleil de la Martinique.

De même, l'option du poulet de chair de 46 jours produit dans un hangar de 400 m<sup>2</sup> qui est la norme retenue par la coopérative pour obtenir des subventions, notamment européennes, est-elle la bonne ? Un hangar de 400 m<sup>2</sup> pour l'élevage de masse ne permet pas à l'éleveur de se dégager un salaire correct. Pour ce faire, il doit disposer d'au moins trois hangars. Résultat, la coopérative de poulets s'est transformée en un club privé qui préserve les intérêts d'une poignée d'adhérents dont le nombre et l'identité n'ont pas changé depuis 2009. Résultat : aucun jeune ne peut se lancer dans la production de poulets parce qu'il n'a pas les moyens de payer le hangar à 300 000 € et que le modèle retenu asphyxie le marché. Pour faire face à ces coûts de production et aux revenus élevés des éleveurs, les acteurs de la filière veulent faire des économies uniquement sur l'aliment, alors qu'il faudrait en faire partout.

L'audit de Terracotra préconise une refonte totale des filières autour d'un schéma global opérationnel porté par une seule société coopérative d'intérêt collectif qui définirait les axes. Dotée d'un système à directoire et conseil d'administration, la présidence devrait être statutaire, par exemple par la collectivité territoriale, pour donner de la crédibilité à l'outil et surtout pour éviter qu'il ne soit utilisé à des fins personnelles, comme c'est le cas aujourd'hui avec Madivial. Au sein du conseil d'administration se trouveraient les collectivités locales, les personnes morales intéressées par le secteur, les coopératives, le Crédit Agricole, les autres organismes financiers... Cette société serait organisée en collèges, chaque collège ayant une voix, ce qui obligerait à un consensus au sein de chaque collège et créerait de l'intelligence collective. ■

# SUBVENTIONS

## L'Iguavie tente de sortir du piège

**C'est historique** : pour la première fois, une interprofession aux Antilles-Guyane a demandé de diminuer l'enveloppe des aides européennes qui lui sont attribuées !



ela s'est passé en ce début d'année 2017 : l'Interprofession guadeloupéenne de la viande et de l'élevage (Iguavie) a demandé à l'Union européenne de ramener l'enveloppe destinée aux filières viandes de 5,5 M€ à 4,2 M€, et de ne plus émarginer que sur huit mesures contre 120 précédemment.

*"En dix ans d'interprofession, c'est un constat d'échec cinglant !"* disent en substance les éleveurs guadeloupéens. Ce retour à "la sagesse" s'est produit après de nombreuses années d'errements et la situation entre les acteurs est juste un peu plus apaisée qu'en Martinique.

Aujourd'hui, le taux de couverture de la consommation par la production locale oscille en 15 et 40 % selon les filières, excepté pour les œufs, ce qui demeure faible. Face à l'absence d'installation de jeunes agriculteurs, au manque de professionnalisme, à l'absence de salariat agricole (difficile pour certains éleveurs d'accepter de payer un ouvrier au SMIC...), à la négligence de la formation et au vieillissement des professionnels, les responsables de l'Iguavie ont décidé de poser en 2016 une "nouvelle dynamique" de l'élevage en Guadeloupe d'ici à 2020. Elle se fixe neuf objectifs pour se relancer, dont le principal est de garantir un revenu aux éleveurs en produisant ce qui se vend (*voir encadré*).

Depuis 2006, l'Iguavie, reconnue comme interprofession régionale, est gestionnaire des fonds Poséi. En 2012, l'enveloppe consacrée aux filières viandes a atteint 5,5 M€. Seuls 85 % de ce montant ont pu être utilisés. Pour atteindre ce niveau de consommation, l'interprofession a déjà dû faire des "contorsions". En fait, comme en Martinique, les éleveurs ne produisaient plus ce qui se vendait, mais étaient entrés dans

une course à l'utilisation des fonds européens. Les quantités produites étaient régulièrement gonflées, entraînant des erreurs d'appréciation pour certains investissements, comme l'abattoir du Moule chroniquement en déséquilibre financier, ou encore le nouveau centre de traitement des déchets carnés obligé à trouver d'autres sources d'approvisionnement pour parvenir à l'équilibre.

Comme en Martinique, les mêmes travers ont produit les mêmes effets : un grand nombre de microcoopératives, souvent en difficultés financières, des hommes au fort tempérament qui se sont combattus pendant de nombreuses années, le circuit informel très développé. Toutes les filières sont concernées.

### Volaille : des micro-élevages

**La filière volailles** se retrouve confrontée à la prolifération de la vente directe, car peu de structures locales sont capables d'abattre et de commercialiser 1000 poulets par semaine. Cette situation est favorable à l'importation de produits congelés par les grandes surfaces. Une tentative a été faite d'importer des poulets congelés de la Martinique pour en faire du poulet fumé : comme les poulets n'étaient pas calibrés, l'essai s'est rapidement arrêté. De même en Guadeloupe, les gammes de volailles sont peu diversifiées. La récente entrée en exploitation d'un abattoir collectif devrait, à terme, améliorer la situation.

**La filière porcine** est dynamique mais fragile à cause des besoins en trésorerie nécessaires pour la mise en production et pour faire face à la concurrence du porc surgelé importé par la grande distribution. Cooporc et Karukera Porc sont les deux coopératives regroupant les éleveurs en Guadeloupe. Ils ont mis sur le



marché 1108 tonnes de viande en 2016, soit une progression de 235 % par rapport à 2006. Les volumes sont traités par trois ateliers de découpe et de transformation.

## Clashes avec la grande distribution

Cette bonne santé apparente cache des difficultés de commercialisation qui a entraîné de nombreux clashes avec la grande distribution et son retrait de l'interprofession en 2015. Elle y est retournée en 2016, mais rien ne semble s'être amélioré. Illustration : voilà quelques semaines, alors qu'une promotion sur la viande de porc était programmée avec les éleveurs, la grande distribution a inondé le marché la semaine précédente avec des promotions sur des caisses de poulets à 1,3 € le kilo. Ce tarif spectaculairement bas a entraîné du stockage par la population et des méventes pour les producteurs de porcs la semaine d'après.

Pour sortir de cette dépendance à la grande distribution et aux artisans bouchers, l'interprofession envisage de dé-

velopper deux réseaux de boucheries à ses couleurs, l'un de quatre boucheries de type magasin cash pour écouler les viandes à tarifs promotionnels ; l'autre, également de quatre boucheries, cette fois haut de gamme.

De même, l'ensemble des professionnels des viandes mènent une action concertée pour avoir accès à la restauration collective. Selon eux, 40 000 repas sont servis chaque jour dans les cantines scolaires de l'île. S'ils étaient composés alternativement de cochon, de poulet et de bœuf locaux, à raison d'une portion de 70 g, ce serait un total de 2,8 tonnes de viande qui seraient consommées à chaque fois, un volume non négligeable pour des filières à la recherche de débouchés. Pour l'heure, les élus ne semblent pas sensibles à l'argument.

En revanche, le président de Région envisage de créer un fonds spécial avec les deux ou trois points d'octroi de mer dont le législateur a laissé l'utilisation à la discrétion de la collectivité. Le fruit serait mis à disposition des filières pour les aider à la commercialisation, pour préserver des

débouchés sur le marché local ou encore pour mener des actions de structuration de la filière. L'enveloppe est estimée à 887 000 €. La profession, si elle paraît sensible au geste, trouve que cette proposition s'apparente davantage à un "coup politique" qu'à une stratégie à long terme.

## Enrayer les baisses

**Pour la filière bovine** locale, l'objectif est d'enrayer la décroissance du cheptel. De nombreux petits élevages familiaux ont disparu et les éleveurs installés possèdent un faible nombre de têtes de bétail (sept en moyenne par élevage) alors que le cycle long de production est de 45 jours pour produire un bovin. De ce fait, les pratiques sont peu professionnelles.

La profession reconnaît des faiblesses qui empêchent le développement : manque de mutualisation des moyens techniques, hétérogénéité des résultats techniques, qualité variable des carcasses, manque de suivi de la reproduction, faible diversification de la production, manque de mécanisme de régulation du marché, peu





d'innovation au niveau des produits et persistance des difficultés d'accès au marché de la restauration collective. Le territoire vient de s'équiper d'un centre de recherches, d'expérimentation, de formation et de suivi des exploitations Ikare, structure qui vient en revanche d'être fermée en Martinique pour non-paiement des cotisations par Madival alors que dans ce département les besoins sont identiques.

## Coût d'abattage élevé

Quatre coopératives regroupent les éleveurs bovins : Sica Cap'Viande et Sica Pebas en Guadeloupe continentale, Coopemag à Marie-Galante et Sica Pebas à Saint-Martin. Les exploitations sont de petite taille, ce qui entraîne une insuffisance de productivité parce que le cheptel est peu suivi en raison de la pluriactivité des éleveurs. La Guadeloupe n'est pas équipée d'ateliers spécialisés qui permettraient une meilleure valorisation des carcasses et des sous-produits (abats, peaux...).

En matière de viande également, le coût de l'abattage est élevé, il n'y a pas de mutualisation des moyens en interfilières, peu de transformation et les

professionnels constatent que le CIRAD s'implique peu dans la filière. De même, le problème des parasites n'est toujours pas résolu, malgré des décennies de recherches.

**La filière apicole** est elle aussi en difficulté malgré les efforts de l'Association des apiculteurs de Guadeloupe (Api-gua) et de sa structure de commercialisation Sica Myel Peyi. Les circuits non officiels dominant. La filière veut, d'ici à 2020, se professionnaliser et obtenir une labellisation qualité pour inciter les producteurs à vendre au groupement au lieu de vendre en direct.

**La filière cuniculicole** est également à la peine et ne produit que 30 tonnes par an, notamment à cause de l'absence de capacité d'abattage. Sur les dix dernières années, les quantités produites ont été divisées par deux.

**La filière caprine-ovine** est elle en stagnation depuis dix ans avec une production qui oscille entre 6 à 10 tonnes l'an. Ici aussi, les circuits ultracourts dominant. C'est une filière qui doit complètement être rebâtie : ce premier acte sera la création d'un abattoir coopératif en Guadeloupe.

## La filière des œufs

est la seule à couvrir les besoins de la consommation locale à 90 %. Une trentaine d'éleveurs se répartissent le marché selon deux types de production : l'élevage industriel en cage avec une capacité de ponte de l'ordre de 75 000 places et la production familiale forte de 7500 pondeuses en agriculture biologique. En 2015, elle comptait 250 000 places de pondeuses.

**La filière aquacole** est membre de l'Iguavie bien que cet élevage relève pour son financement des fonds Féamp. Elle a été victime du chlordécone qui a entraîné la fermeture de huit fermes sur dix en 2009, les deux seules fermes encore en activité peinant à soutenir l'activité de l'écloserie. Ainsi, ce sont 700 tonnes de poissons qui sont importées chaque année du Bangladesh, de Thaïlande et du Vietnam, pays dont les pratiques d'élevages sont hors normes : utilisation massive d'antibiotiques, déversement de lisiers de porcs et de fientes de poules directement dans les étangs, utilisation d'hormones, chloration de poissons... La lenteur des procédures administratives décourage les porteurs de projets locaux. ■

### Iguavie : Ses projets en chiffres

Filières	Production 2017	Production 2020
Apicole	100 t	130 t
Bovine	500 t	600 t
Caprine-ovine	11 t	20 t
Cuniculicole	27 t	72 t
Porcine	1 450 t	2000 t
Volaille	187	750
Œufs (M)	1950	1950

Source Iguavie



# INTERVIG

## commence à prendre ses marques

L'Interprofession élevage de Guyane (Intervig) vient de fêter son cinquième anniversaire. Toutes les familles sont encore à rassembler. Elle doit ensuite être reconnue au niveau national et parvenir à ce que l'existant fonctionne.



L'Interprofession élevage de Guyane (Intervig) est une jeune interprofession encore en train de rassembler ses familles. Elle regroupe aujourd'hui 12 adhérents : l'objectif est d'en avoir 20 d'ici à 2019.

Ainsi, en début d'année, la Fédération de la grande distribution, nouvellement créée, a adhéré à l'interprofession, après celle des artisans-bouchers. C'est même le représentant de la grande distribution qui est en ce moment le président d'Intervig.

L'interprofession veut surtout aussi rallier les libres-services détenus en majorité par la population chinoise. *"Ils sont plus de 380 sur Cayenne et ses environs. Avec l'arrivée des hypermarchés, ces petites boutiques se sont modernisées, sont devenues de réels libres-services qui vendent malheureusement principalement de la viande importée congelée pour l'instant. Si nous parvenons à les intégrer dans l'interprofession, nous pourrions développer avec eux des modules de vente de viande fraîche et ainsi diversifier nos débouchés"*, disent en substance les producteurs qui ne perdent pas de vue qu'un foyer sur deux en Guyane n'a pas de véhicule et donc achète dans les magasins de proximité. La première étape, en cours, est de les fédérer au sein d'une association.

Autre particularité administrative : Intervig n'est pas encore reconnue en tant qu'organisation interprofessionnelle de référence par les services de tutelle de l'agriculture. D'où sa stratégie de consolidation inscrite dans sa feuille de route à 2020, avec notamment la publication de statistiques réalistes sur la production et l'animation du réseau, notamment en informant les éleveurs sur les projets, la réglementation, les subventions... (voir encadré).

### Assistance aux éleveurs

Pour l'heure, Intervig ne gère donc pas les fonds Poséi. En Guyane, chaque agriculteur est en contact direct avec l'Odéadom auprès duquel il peut désormais déposer ses dossiers en ligne. Les fonds sont alors versés sans intermédiaire. Intervig assiste cependant les éleveurs dans leurs démarches.

En Guyane, toutes les productions de viande sont en progression, notamment grâce au dynamisme de la démographie. Ce marché porteur à conquérir calme pour l'instant les rivalités entre les structures. En revanche, les visions sont parfois diamétralement opposées : certains veulent une maîtrise totale de l'ensemble de la chaîne, notamment de l'alimentation animale, quitte à mettre en difficulté le producteur d'aliment local (voir encadré).

L'objectif d'Intervig est déjà de parvenir à porter une vision commune, quitte à ce qu'elle soit réalisée de manière différente.

En 2016, la Guyane est l'unique département français qui a vu l'installation de jeunes agriculteurs. Ils étaient 18 exactement : le coût du foncier, les problèmes administratifs (le Feader n'a pas fonctionné pendant trois ans) et le manque de pré-financement font que les exploitations connaissent des difficultés de trésorerie et se développent par à-coups. Ainsi en Guyane, pour une ferme de 200 hectares qui doit comporter 180 vaches pour être rentable, l'investissement s'établit à 1 M€. Les organismes financiers peinent à intégrer les tours de table, même si les perspectives de développement sont là.

## Hors de la RHF

De même, la viande locale ne se retrouve pas dans la restauration collective en Guyane. Depuis 2014, la loi sur l'Alimentation portée par Stéphan Le Foll a inscrit l'obligation d'utilisation de 30 % de la production locale dans les repas servis dans la restauration collective (scolaire, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, etc.). En février 2016, un guide a même été édité par le ministère pour proposer un processus d'intégration. Pour l'instant, rien n'est fait aux Antilles-Guyane. Or, 15 millions de repas sont servis par an aux enfants en Guyane, ce qui représenterait 1000 tonnes supplémentaires par an si la viande locale était utilisée, soit une augmentation de 100 % de la production annuelle actuelle qui passe par l'abattoir !

En Guyane, la **production de porcs** a progressé de 8 % en 2016. Trois structures organisent le secteur fort de 128 éleveurs officiels : deux coopératives (Organisation des producteurs éleveurs de Guyane, ou OPEG ; Société coopérative des éleveurs de bovins de Guyane, ou SCEBOG) et le GIE Cochon Roi. L'activité du GIE est principalement d'importer à moindre coût des aliments de métropole.

Sur le littoral, les animaux sont abattus à l'abattoir régional de Dégrad-des-Cannes, propriété de la collectivité territoriale de Guyane (CTG) qui souhaite désespérément le mettre en concession. Les conditions économiques ne sont en effet pas réunies pour permettre une exploitation sereine de l'outil.

## Des micros exploitations

En 2010, le cheptel recensé comportait 5164 porcs dont 733 truies-mères réparties à 90 % dans des exploitations de petite taille (moins de cinq bêtes). Seules trois exploitations recensent plus de 50 porcs. Les carcasses pèsent en moyenne 60 kg alors que l'objectif est de 100 kg.

L'Ouest Guyanais a été doté d'un pôle agroalimentaire en 2014 qui comprend une unité d'abattage d'une capacité de 150 tonnes et d'un pôle transformation. Il est installé à Mana.

L'atelier de découpe Vivenda SAS assure la transformation des produits, mais ne reçoit malheureusement pas les quantités

suffisantes alors que les éleveurs, notamment ceux de la SCEBOG, s'y étaient engagés. Vivenda ne traite que six carcasses par jour, principalement fournies par les éleveurs de l'OPEG, alors qu'il pourrait en faire deux fois plus. En Guyane, les éleveurs préfèrent nettement la vente directe.

**La production bovine** est elle aussi en progression : les quantités abattues ont crû de 7 % en 2016 et 10 % de l'ensemble était de la viande de zébu. Quelque 326 éleveurs sont recensés en Guyane pour un cheptel total de 18 285 bêtes. Moins d'un tiers des éleveurs adhèrent à une coopérative. On les retrouve au sein de l'OPEG (quatre éleveurs de bovins et un de buffles) et de la SCEBOG qui a intégré l'Union de coopérative paysans de Guyane (110 adhérents).

## Diminuer la vente directe

Après une période d'incertitude et un audit demandé par le conseil régional en 2013, la SCEBOG vient de se fixer de nouveaux objectifs à 2020 : passer de 742 à 1262 bovins commercialisés par an, améliorer les performances à la reproduction, mettre en place des ateliers d'engraissement et diminuer la vente directe.

L'Association pour la promotion de l'agriculture et des produits agricoles de Guyane (APAPAG) a été créée en 2010 avec comme principaux objectifs d'aider à structurer les filières grâce à un appui technique et administratif, et de mener des actions de promotion. L'APAPAG compte 70 adhérents, dont 15 éleveurs bovins. La production bovine locale couvre 20 % de la consommation et représente 50 % de la consommation de viande fraîche.

**La filière volailles** est en cours de reconstruction : alors que la viande de volaille est la première consommée en Guyane, 1 % seulement des 9900 tonnes totales sont des poulets frais. Une étude est en cours pour mieux la connaître. Un couvoir vient d'être mis en route afin de disposer localement de poussins et l'abattoir a été remis en service. L'objectif d'Intervig est clairement de conquérir des parts de marché sur l'importation.

### Interprofession : son rôle

Le centre d'études prospectives du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a reposé en 2011 les fonctions que doit remplir une interprofession. Elles sont au nombre de cinq, à savoir la représentation du secteur auprès des décideurs politiques ; la promotion collective des produits ; la mise en place concertée de standards de qualité ; la recherche et le développement ; et la gestion des marchés en fournissant notamment des statistiques. En France, pour être reconnue par l'État, une interprofession doit rassembler les organisations considérées comme les plus représentatives de la production agricole du territoire et, selon le cas, de la transformation, de la commercialisation et de la distribution.



**La filière œufs**, elle, est en revanche dans une maîtrise totale : 18 millions d'œufs sont consommés chaque année en Guyane, ils étaient 14 millions en 2015 et seront 19,8 millions en 2017. Dix-huit éleveurs approvisionnent le marché avec des élevages en plein air. Ils couvrent 37 % du marché. La profession pense à la diversification : la Coopérative avicole et cunicole de Guyane (CACG) porte le projet de l'installation d'une casserie qui permettra de mettre sur le marché des œufs liquides à destination des collectivités d'ici à début 2018.

**Le secteur du miel** est en pleine structuration. Douze apiculteurs adhèrent à l'Association des apiculteurs de Guyane (Apiguy). Avec quelques indépendants, ils produisent 9 tonnes de miel par an alors qu'il s'en consomme 52 tonnes par an en Guyane. Ce secteur nécessite un gros travail d'accompagnement technique. Des négociations sont en cours pour assouplir les critères du Poséi par rapport à cette jeune structure.

**La filière ovins-caprins** est portée par la Société coopérative des producteurs ovins et caprins de Guyane (Apocag). Elle rassemble également la filière lait, en plein développement, notamment pour la production de fromages. Jusqu'en 2012 au sein de l'Union paysans de Guyane, Apocag a quitté cette structure en 2013 en raison de dysfonctionnements perçus par les administrateurs.

En 2013, le secteur comptait 139 producteurs pour un cheptel de 3000 bêtes et 444 carcasses abattues. D'ici à 2020, la coopérative a mis en place un programme ambitieux de structuration axé sur l'amélioration de la technicité dans les exploitations, l'accroissement du nombre de reproducteurs, l'amélioration de la productivité et l'amélioration du revenu des éleveurs.

En Guyane, toutes les filières sont en cours de restructuration et leurs dirigeants semblent décidés à gagner des parts de marché sur l'importation et oublier les dissensions. Reste à ce que tous les acteurs, administrations comprises, marchent du même pas. ■

## Production d'aliment du bétail en Guyane : trouver une solution

L'alimentation animale en Guyane est dans la tourmente. Alimac/Imco, l'unique usine de production, est depuis 2015 dans une crise qui pourrait lui coûter la vie si le problème n'est pas durablement traité par la collectivité territoriale de Guyane (CTG). Alors que la société produisait 850 tonnes d'aliments par mois jusqu'en septembre 2015, elle n'a produit que 250 tonnes en décembre 2015 et moins de 200 tonnes depuis janvier 2016. Alimac/Imco a une capacité de production de 1200 tonnes par mois, quantité qui couvre la demande locale estimée à 1000 tonnes par mois. La raison de cette dégringolade de la production : le conseil régional devenue CTG a décidé d'aider à hauteur de 160€ la tonne l'importation d'aliment animale ; la production animale locale étant elle aidée à hauteur de 120 à 140€ la tonne par l'Odéadom, à travers le Régime spécifique d'approvisionnement (RSA).

Cette situation particulière est liée à la crise que traverse l'élevage et par ricochet les producteurs d'aliments du bétail en France continentale. Les producteurs hexagonaux sont en effet à la recherche de débouchés, n'hésitant pas à proposer des tarifs à la limite de leur rentabilité et trouvant des oreilles attentives dans les territoires de Guyane, après celui de la Martinique, pour écouler leurs surplus de production, quels qu'en soient les conséquences. L'objectif inavoué étant de fermer les usines locales pour approvisionner ces marchés que par l'importation : et à ce jeu, tous les coups semblent permis. Ainsi, sous couvert d'un coût de la production locale déclaré prohibitif, les quatre plus gros éleveurs de Guyane ont donc décidé d'importer de l'aliment pour le bétail. Intervig, l'interprofession de Guyane, a alors obtenu cette aide à la tonne pour tous les éleveurs. Hors, au fil des mois, les éleveurs se rendent compte du danger que peut représenter pour le territoire de ne pas avoir sur place un producteur d'aliment du bétail. La grève sociale de 45 jours en mars-avril dernier semble avoir ramené tout le monde à la raison. En effet, démonstration y a été faite qu'à la moindre perturbation dans l'importation, c'est la vie même des élevages qui est menacée. Des discussions sont en cours afin que l'aide de la collectivité soit versée de manière différenciée au fabricant et aux éleveurs.

## Novembre 2017 : le Mois de la viande locale

Pour la deuxième année consécutive, Intervig organise avec les acteurs des filières le Mois de la viande locale. Outre des visites d'exploitations, les ateliers de transformation de viande, de miel et de conditionnement d'œufs ouvriront leurs portes au public. Les enseignes de la grande distribution (pour l'heure Carrefour, Super U, Grand marché Bio) ainsi que les artisans-bouchers et les marchés seront mis à contribution.

Durant la période se tiendra également la onzième édition du Salon agricole régional de Matiti sur le thème "L'agriculture en Guyane, des métiers d'avenir".

Pour cette seconde édition du Mois de la viande locale, Intervig veut également associer pour la restauration hors foyers, notamment Sodexho, Datex et la Cuisine centrale de Rémire. Les pourparlers sont encore en cours. Outre des flyers et de l'affichage, 5000 sacs isothermes seront distribués pour l'occasion



# À LA RECHERCHE D'UNE CARRIÈRE PROFESSIONNELLE ?

écoute Radio Péyi **JUSQU'AU 15 OCTOBRE**  
et participe à l'opération

**1 Candidat > 1 Formation > 1 Emploi**

**Envoyez votre vidéo CV de 30s**  
sur le Facebook **Auto École Ohlicher**



## Avec La Poste, ne dépassez pas 30 € pour le Code de la route.

- Passage de l'examen du code de la route près de chez vous.
- Tarif unique : 30 € par passage.
- Choix du lieu, de la date et de sessions individuelles ou collectives.
- Possibilité de vous inscrire vous-même ou via votre auto-école sur [laposte.fr/lecode](http://laposte.fr/lecode)
- Résultats sous 48 heures.

